

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION  
DEPARTEMENT SCIENCES ECONOMIQUES**



# *Mémoire de fin de cycle*

*Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Economiques*

*Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire*

*Thème*

***Les procédures de l'octroi du crédit  
d'exploitation***

***Cas : CPA Banque Tizi-Ouzou***

***Agence : 194***

***Présenté par :***  
DAHLAL Ouarda  
SILEM Fahima

***Encadré par :***  
Mr. ABIDI Mohamed

***Membre de jury :***  
President : Mr ACHIR Mohamed MCB , UMMTO  
Examinateur : LOUGAR Rosa, MAA, UMMTO  
Rapporteur : Mr. ABIDI Mohamed MCB , UMMTO

***Promotion 2018-2019***

## *Remerciements*

*Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.*

*Nous souhaitons remercier dans un premier temps, tous les enseignants de la faculté qui nous ont permis de maîtriser les bases théoriques du métier de banquier.*

*Nous tenons à remercier tout particulièrement notre encadreur Mrs ABIDI Mohammed qui nous a aidé tout au long de notre préparation de ce modeste travail.*

*Nos remerciements s'adressent au personnel de CPA Banque agence 194 et particulièrement, Mme ACHEMOUNE Amel pour son aide et son encouragement.*

*Nos profonds remerciements vont également à toutes les personnes qui nous ont aidés et qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.*

## *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail à :*

*A l'homme de ma vie, mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir, à toi mon père.*

*A la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; maman que j'adore.*

*Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils ne cessent de me combler. Que dieu leur procure bonne santé et longue vie.*

*A mon unique frère Yacine, mes chères sœurs Nadia, et Nadjma que j'adore.*

*Et à mon petits cher neveux Louai et ma nièce Numidia.*

*A mon cher Mohamed qui a toujours était là pour m'aider et qui m'a beaucoup soutenu.*

*A mes chers amies Amel, Maya, Sarah et Nadine qui étaient toujours à mes côtés et qui m'avaient aidé et encouragés.*

*A mes aimables amis qui m'avaient accompagné durant mon chemin d'études supérieures.*

*A toute ma famille.*

*Quarda*

## *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail à :*

*A l'homme de ma vie, mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir, à toi mon père.*

*C'est avec une âme triste et un cœur douloureux, que je prie dieux pour qu'il t'accueille dans son vaste paradis.*

*A la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; maman que j'adore, que dieu lui procure bonne santé et longue vie.*

*A mes chers frères Youcef et Yacine, mes chères sœurs Fatima, Nora, Ghania et Samia que j'adore.*

*Et à mes petits chers neveux et nièces ghiles, Daniel, Alex, Lydia, Jessica, Wissem, Lilyane, Merry,*

*A ma cher amie Hayat qui était toujours à mes côtés et qui m'a aidé et encouragé.*

*A mes chers amis qui étaient toujours à mes côtés et qui m'avaient aidé et encouragé.*

*A mes aimables amis qui m'avaient accompagné durant mon chemin d'études supérieures.*

*A toute ma famille.*

*Fahima*

---



# Liste des abréviations

---



## *Liste des abréviations*

<b>Abréviations</b>	<b>Significations</b>
CPA	Crédit populaire d'Algérie
DCT	Dettes à court terme
DLMT	Dettes à long et moyens termes
MBA	Marge brute d'autofinancement
FPR	Fond propre nette
BAD	Banque algérienne de développement
CNEP	Caisse nationale d'épargne et de prévoyance
ASM	Avance sur marchandise
DAT	Dépôt à terme
BDC	Bon de caisse
FR	Fond de roulement
BFR	Besoin de fond de roulement
T	Trésorerie
BOAL	Bulletin officiel d'annonces légales
SPA	Société par action
SARL	Société à responsabilité limitée
EENE	Effets escomptés non échus
AC	Actif courant
VA	Valeur ajoutée
DGA	Direction générale d'Alger
FDC	Fond de commerce
MRP	Multi risque professionnel
CAF	Capacité d'auto financement
CA	Chiffre d'affaire
CAC	Chiffre d'affaire confié
TCR	Tableaux des comptes des résultats



---

# Sommaire

---



# Sommaire

<b>Introduction Générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre Introductif : Généralité Sur Les Crédits .....</b>	<b>4</b>
Introduction Du Chapitre .....	4
Section 01 : Définition Et Classification De Crédit .....	4
Section 02 : Les Risques Et Les Garanties De Crédit.....	6
Conclusion Du Chapitre .....	16
<b>Chapitre 01 : Typologie Du Crédit .....</b>	<b>18</b>
Introduction Du Chapitre .....	18
Section 01 : Les Crédits D'investissements .....	18
Section 02 : Les Crédits D'exploitations. ....	21
Conclusion Du Chapitre. ....	32
<b>Chapitre 02 : Procédure D'études Du Dossier De Crédit D'exploitation .....</b>	<b>34</b>
Introduction Du Chapitre.....	34
Section 01 : Montage D'un Dossier De Crédit d'exploitation .....	35
Section 02 : Analyse D'un Dossier De Crédit d'exploitation .....	40
Conclusion Du Chapitre .....	55
<b>Chapitre 03 : Etude du cas pratique cas de CPA Banque .....</b>	<b>57</b>
Introduction Du Chapitre .....	57
Section 01 : Présentation De L'organisme D'accueil.....	57
Section 02 : Etude de cas d'une entreprise « conserverie d'olives ».....	61
Conclusion Du Chapitre .....	73
<b>Conclusion Générale. ....</b>	<b>75</b>
<b>Bibliographie .....</b>	

**Liste des figures** .....

**Liste des tableaux** .....

**Annexes**.....

**Table des matières** .....



---

# **Introduction Générale**

---



L'activité bancaire a vu le jour comme conséquence logique au développement économique et social des nations. La fonction principale de la banque consiste en la collecte des ressources auprès des agents économiques ayant des ressources excédentaires et ce dans le but de les redistribuer sous formes de crédits aux agents des besoins en ressources.

De ce fait, cet établissement se voit attribuer une place importante dans le circuit économique d'autant plus qu'il est devenu un partenaire privilégié de la cellule la plus importante du tissu économique qui est l'entreprise.

Les rapports banques-entreprises sont coopératifs et fondés principalement sur l'allocation de capitaux. Parfois, la banque intervient directement dans la création de celle-ci, elle l'accompagne dans le développement et l'expansion de son activité courante.

Dans la situation actuelle de notre économie, les agents en besoins de ressources ne s'endettent qu'auprès des banques, d'autant plus que le marché financier n'est qu'à son stade embryonnaire.

De ce fait, la banque contrainst par l'instabilité des ressources se voit entre deux préoccupations :

- La première est celle de prendre, en charge un maximum de demandes de crédits.
- La deuxième est celle d'avoir un profit de chaque demande avec un maximum de risque, ce qui nécessite une bonne gestion de ressources et une bonne maîtrise du risque en évitant les emplois périlleux.

Pour ce faire, la banque est tenue de développer les méthodes d'analyse et d'évaluation qui permettent au banquier de prendre des mesures préventives, pour faire face aux différents risques.

La maîtrise du risque sous-entend :

- Adaptation d'un financement adéquat
- Analyse et évaluation objectives des besoins exprimés ;
- Prise de mesures en cas de défaillance.

Nous allons essayer, au long de ce présent mémoire, de répondre à la problématique suivante :

Quels sont les études que doit faire une banque pour accorder un crédit d'exploitation ? Et quels sont les procédures à suivre ?

La problématique découle les sous questions suivantes:

- De quels types de crédit s'agit-il ?
- Quels sont les conditions d'octroi de ce crédit ?
- Et comment mener une étude de crédit « d'exploitation » ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons scindé notre travail en quatre (04) chapitres,

La première porte sur des généralités sur le crédit puis les différents risques et garanties de crédit.

Dans le deuxième chapitre nous allons essayer de mettre l'accent sur les différents types de financement offertes par la banque aux entreprises à savoir le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

Le troisième chapitre sera consacré sur les étapes du montage et de l'étude du dossier d'exploitation à savoir les différents documents du dossier d'exploitation et la procédure administrative suivie, et en dernier lieu l'étude financière.

En fin, le dernier chapitre sera réservé au cas pratique du crédit populaire d'Algérie le CPA banque qui sera présenté sous aspects à savoir la vision générale de CPA agence 194 et une étude de cas concernant une demande de crédit d'exploitation auprès de cette banque.

Chapitre Introductif



*Généralités sur les  
crédits*



**Introduction**

Les ménages, pour acquérir des biens de consommation (voiture, électroménagers...), et les entreprises pour acquérir des biens d'équipements (machines...), ont de plus en plus recours au crédit si bien que l'on parle de notre économie comme d'une économie de crédits.

**Section 01 : Définition et classification du crédit****1. Définition du crédit :**

Pour les économistes, le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou créancier à mettre à disposition d'un emprunteur ou débiteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance.

Aux termes de l'article 68, de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, l'opération de crédit est définie comme suit : « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie »

Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'option d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article.

L'acte de crédit se dispose de 03 supports de crédit, ce dernier se traduit par un décalage dans le temps de deux prestations, celle du prêteur, qui est immédiate et consiste, pour le banquier, en une mise à disposition de fonds ou en une prise d'engagements auprès de tiers, et celle de l'emprunteur, qui est différée dans le temps et repose sur la promesse, tacite ou écrite, de l'emprunteur de rembourser les fonds prêtés, à une date déterminée d'avance.

En acceptant le décalage dans le temps, entre les deux prestations et la promesse de remboursement de l'emprunteur, le banquier introduit le facteur « confiance » qui consiste au respect des engagements pris par le client, mais aussi dans son professionnalisme, dans les capacités de son entreprise et dans la qualité de ses produits.

En matière de confiance, c'est seulement avec le temps que le banquier sera véritablement fixé sur la solidité de l'affaire ainsi que sur la compétence et la moralité de ceux qui la dirigent, bien que le premier jugement étant déjà fait.

## 2. Classification des crédits :

Différents critères peuvent être pris en compte pour classer les crédits, les principaux étant la durée (critère le plus utilisé), le bénéficiaire et la destination :

- **La durée** : elle va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé.

On relève :

- Le crédit à très court terme (au jour le jour) qui est utilisé par les banques pour ajuster quotidiennement leur trésorerie.
- Le crédit à court terme, il s'agit d'un crédit dont la durée n'excède pas 2 ans. (Plus utilisé en matière de consommation).
- Le crédit à moyen terme, est un crédit dont la durée est comprise entre 2 et 7 ans.
- Le crédit à long terme, il s'agit d'un crédit dont la durée se situe sur une période supérieure à 7 ans.
- **Les bénéficiaires** : ce sont essentiellement les ménages, les entreprises et les administrations publiques.
- **La destination** : il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition.

Un ménage peut emprunter pour acheter un logement (crédit immobilier), une entreprise peut avoir besoin de capitaux pour financer une opération d'exportation (crédit à l'exportation) et une commune peut vouloir des capitaux pour construire une piscine (crédit d'équipement).

**Section 02 : les risques et les garantis du crédit****1. Les risques du crédit**

Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette convenu avec le débiteur.

Le risque est défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice.

**1.1 Les différents types de risque**

On distingue différents types de risque à savoir :

- Risque de perte de capital
- Risque d'immobilisation
- Risque de non-remboursement
- Risque de taux
- Risque de change

**1.1.1 Le risque de perte de capital**

Si l'entreprise, financée par la banque, est en situation de faillite, la réalisation de tous ses actifs peut s'avérer insuffisante pour le règlement intégral des dettes de l'entreprise.

Le banquier risque dans ce cas ; de perdre une partie (ou la totalité) de sa créance. Qui doit être intégrée dans la rubrique des créances irrévocable (pertes). A souligner que l'existence d'autres créanciers de rang supérieur peut aggraver la situation, d'où la nécessité de vérifier l'endettement de l'entreprise vis-à-vis du fisc et du para-fisc.

**1.1.2 Le risque d'immobilisation**

Lorsqu'à échéance, l'entreprise ne rembourse pas les crédits dont elle a bénéficié, la banque se trouve avec des fonds immobilisés pouvant lui créer des problèmes de trésorerie dus aux déséquilibres entre les emplois et les ressources.

Ce risque peut être aussi la conséquence d'une politique imprudente de transformation de DCT en DLMT. Autrement dit, la banque sera appelée à faire face à des retraits immédiats, des dépôts alors qu'elle les a immobilisés en crédits dont l'échéance est plus lointaine.

Cette situation peut se compliquer si la banque n'est pas en mesure de mobiliser son portefeuille de créances auprès de la banque centrale ou du marché monétaire à travers les mécanismes de refinancement (escompte, mise en pension... etc) À signaler que même si elle arrive à mobiliser son portefeuille a travers ces techniques, elle risque de payer d'importants intérêts compromettant ainsi sa rentabilité.

### **1.1.3 Le risque de non remboursement**

Ce risque est lié à la défaillance du débiteur à échéance. Il est lié, généralement, aux risques de l'entreprise elle-même, comme :

- Le risque particulier ; le risque professionnel ; et le risque général.

#### **1.1.3.1 Le risque particulier**

Il est spécifique à chaque entreprise, et fonction de la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise ainsi que de l'opération à financer, de sa durée et de son montant.

Le risque particulier se mesure à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise et a leur moralité. Une affaire mal dirigée est inévitablement vouée à de graves problèmes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

#### **1.1.3.2 Le risque professionnel**

Appelé risque sectoriel ou risque corporatif, il est tributaire de la conjoncture économique, du marché et du secteur d'activité.

Ce risque réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans des conditions d'exploitation commerciale ou industrielle d'une activité donnée, suite a des événements précis telles que la pénurie des matières première et les modifications profondes dans les procédés de fabrication..., ces changements peuvent entrainer un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise et compromettre le remboursement des crédits.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donné, il suffit que ce secteur soit durement frappé par une forte crise (saturation, contraction du marché) pour que la banque connaisse de graves difficultés.

#### **1.1.3.3. Le risque général**

Il est lié à la survenance de crises politiques ou économiques internes ou encore de calamités naturelles qui peuvent causer des préjudices importants aux entreprises.

**1.1.4. Le risque du taux**

Il découle de l'évolution divergente du rendement des emplois de la banque avec le cout de ses ressources. Aussi, l'évolution du taux d'intérêt des crédits peut compromettre la rentabilité de l'entreprise (augmentation des frais financiers) et par la les remboursements des crédits dont elle a bénéficié.

Pour se prémunir, la banque doit accorder des crédits à taux variables, Ainsi, si le cout de ses ressources varie dans un sens positif, elle pourra majorer le cout de ses emplois.

**1.1.5 Le risque de change**

Il résulte des opérations de financement du commerce extérieur. En effet, ce risque est lié à la fluctuation des cours de change des devises par rapport aux cours des monnaies nationales l'entreprise exportatrice court le risque de perte de valeur de la devise de facturation entre la date de celle-ci et la date de règlement. A l'inverse, une entreprise importatrice court le risque d'augmentation du cours de change de la devise de facturation donc des pertes de change.

Une hausse des cours se traduit par un gain de change et une baisse de cours par une perte de change.

**1.2 L'analyse des risques**

L'analyse financière de l'entreprise permet au banquier d'apprécier les risques, se rapportant plus particulièrement à un éventuel financement du fonctionnement de l'entreprise.

L'analyse des risques revient donc à mesurer les types de danger tels que le remboursement, la perte de capital, l'immobilisation et le non-paiement des intérêts. Ainsi certains éléments sont à prendre en considération à savoir :

**1.2.1 Pour le risque de non remboursement ou de perte de capital**

La perte des capitaux prêtés est le risque majeur qu'encourt le banquier dans une opération de crédit. Le banquier évalue ce risque en analysant la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets.

**1.2.2 La valeur liquidative de l'entreprise**

Dans l'hypothèse d'une liquidation de l'entreprise, le banquier s'assure que la valeur liquidative de ses actifs permet de rembourser l'ensemble des créanciers dont la banque. Le banquier vérifie que les fonds propres nets de l'entreprise constituent une marge de garantie pour couvrir les différences possibles entre la valeur comptable de ces actifs et leur valeur de liquidation.

Le ratio =  $\frac{\text{Fond propre nets}}{\text{total du bilan}}$  doit être de l'ordre de 20 %

Ou bien =  $\frac{\text{total actif}}{\text{passif exigible}} \times 100$ .

**1.2.3. L'endettement de l'entreprise**

Le banquier s'assure que l'entreprise n'est pas sur endettée pour poursuivre son activité.

Dans cet objectif, le banquier vérifie :

- Que la part des financements à long terme apportée par les tiers n'est pas excessive au regard des fonds propres nets de l'entreprise.

Le ratio =  $\frac{\text{fond propre nets}}{\text{dettes a M et L terme}}$  doit être supérieur ou égal a =1.

- Que le remboursement des annuités d'emprunts structurel n'obère pas excessivement la MBA de l'entreprise. Cette dernière doit être en mesure de rembourser les emprunts à moyen et long terme de financer le développement de l'entreprise et de rémunérer les propriétaires.

Une entreprise est considérée trop endettée si les annuités de remboursement des emprunts à moyen et long terme dépassent 35 % de sa marge brute d'autofinancement.

Le ratio =  $\frac{\text{dettes a M et L terme}}{\text{MBA}}$  doit être inférieur à 3.5.

- Que les crédits bancaires par caisse ne dépassent pas un seuil critique (qui diffère d'une entreprise à une autre)

Pour chaque entreprise, banquier apprécie ce niveau par la mesure de la structure et de la rentabilité de l'affaire sur la base de son fonds de roulement et de l'évolution de sa trésorerie.

### **1.2.4 Le fond de roulement**

En effet, la mesure du FR est faite par l'étude de certains ratios comme :

$$\frac{\text{Fond de roulement}}{\text{besoin en fonds de roulement}}$$

Le fond de roulement doit couvrir une partie significative du BFR afin de limiter les concours à un niveau raisonnable.

$$\frac{\text{Fond de roulement 360}}{\text{chiffre d'affaires H.T}}$$

Le fond de roulement doit être renforcé au fur et à mesure que l'activité se développe.

#### **1.2.4.1 L'évolution de sa trésorerie**

Quant à l'évolution de sa trésorerie, le banquier se refait à l'étude des ratios suivants :

$$\frac{\text{Solde net de trésorerie}}{\text{besoin en fonds de roulement}} \quad \text{et} \quad \frac{\text{Solde net de trésorerie}}{\text{chiffre d'affaires H.T}}$$

La diminution de ces deux ratios indique une dégradation de la trésorerie de l'entreprise qui devra être analysée.

#### **1.2.4.2 L'évolution des fonds propres nets (FPN)**

En plus du niveau des fonds propres nets, le banquier accorde une grande importance quant à l'évolution du FPN donc de savoir si les perspectives de son évolution sont acceptables, et si les propriétaires de l'entreprise sont en mesure d'apporter de nouveaux capitaux.

L'appréciation du banquier est fondée sur :

- **Le sens de l'évolution constatée des fonds propres**

Qui revient à vérifier si l'entreprise (ses propriétaires) s'efforce de renforcer leurs capitaux propres à la mesure de l'accroissement de l'endettement à moyen et long terme. C'est-à-dire, vérifier si les propriétaires de l'entreprise se trouvent dans l'obligation d'augmenter les fonds propres à chaque fois qu'il y a un accroissement des dettes à moyen et long terme.

**▪ L'origine de l'accroissement des FPN**

Il est plus sécurisant si l'accroissement des FPN provient des bénéfices issus de l'activité de l'entreprise que des profits exceptionnels.

**▪ Pour le risque d'immobilisation du crédit**

Face à ce risque, le banquier doit veiller à ce que les crédits de fonctionnement qu'il accorde ; remplissent les conditions d'admission au refinancement comme suit :

- Les crédits doivent être causés.
- Les effets commerciaux escomptés doivent être bancables.
- Certains crédits de fonctionnement doivent répondre à des conditions particulièrement édictées par la banque d'Algérie.
- Un dossier de contrôle à posteriori doit être remis à la banque pour toute autorisation de crédit dépassant un certain seuil :
  - 100 Millions DA pour les EPE nationales ;
  - 20 Millions DA pour les EPL ;
  - 1 Million pour les entreprises privées.

**▪ Pour le risque de non-paiement des intérêts**

Le risque est apprécié, par le banquier, par l'étude de la rentabilité globale de l'entreprise.

Ceci en suivant l'évolution de ratio : 
$$\frac{\text{fonds de roulement}}{\text{Besoins de fonds déroulement}}$$

Toute augmentation de ce ratio à un caractère favorable et toute régression doit être analysée.

**2. Les garanties de crédit****2.1 Les types de garanties**

Afin de se couvrir contre une insolvabilité éventuelle, et améliorer la sécurité de ces engagements, le banquier recueille des garanties.

L'importance des garanties exigées et liée à l'échéance du crédit sollicité. Plus l'échéance est lointaine, plus les possibilités de survenance d'événements imprévisibles augmentent et plus les garanties exigées sont importantes. Ces issues de secours, pour le banquier prêteur, assurent une certaine protection en exerçant sur le débiteur une action psychologique qui doit le pousser à respecter ses engagements.

En pratique, on distingue deux types de garanties : les suretés personnelles et les suretés réelles.

### **2.1.1 Les suretés personnelles**

La sureté personnelle est un engagement souscrit par une tiers personne physique ou morale, de payer en lieu et place au débiteur défaillant<sup>1</sup> ».

Une garantie personnelle se présente sous la forme d'une caution ou d'un aval

#### **2.1.1.1. Le cautionnement**

Au sens de l'article 644 du code civile « le cautionnement est un contrat par lequel un tiers appelé caution promet à un créancier de payer ; si le débiteur n'exécute pas ; son obligation.

La caution qui constitue la principale sureté personnelle, désigne dans l'engagement courant aussi bien le tiers garant que l'engagement matérialisé par un contrat.

Il convient de noter :

La caution n'est qu'un débiteur subsidiaire, sa responsabilité est limitée aux délégations du débiteur principales, elle s'éteint au même temps que l'obligation principale<sup>2</sup>,

- Le cautionnement est l'interprétation stricte (il ne peut s'étendre au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté). C'est la raison pour laquelle le banquier évite de donner dans l'acte trop de précisions, qui pourraient être interprétées comme autant de limitations ;
- La caution peut opposer le bénéfice de discussion c'est-à-dire exigé que le créancier poursuive la réalisation des biens du débiteur défaillant avant de s'en prendre à elle, mais cette limitation ne s'applique pas à la caution solidaire que les banques ont pour principe d'exiger des tiers payants. On distingue deux types de caution :

**a) La caution simple :** qui bénéficie de deux exceptions :

- Le bénéfice de discussion : permettant à la caution de demander au créancier de poursuivre d'abord le débiteur principal sur ses biens par la suite de se retourner contre elle.
- Le bénéfice de division : la caution peut demander au créancier de diviser les poursuites dans le cas de pluralité de cautions.

<sup>1</sup> Bouyakoub : « l'entreprise et le financement bancaire » ; casbah Ed 2001 p225

<sup>2</sup> Idem p.226

- b) **La caution solidaire** : qui permet au créancier de poursuivre indéfiniment le débiteur et la caution qui se trouve au même rang, ne bénéficiant ni du bénéfice de discussion ni de celui de division.

### **2.1.1.2 L'Aval**

Au sens de l'article 409 du code de commerce : « l'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce » l'avaliste ou l'avaliseur s'engage, au même titre que la caution solidaire à garantir le paiement de la créance si le débiteur s'avère défaillant. la signature de l'avaliste, opposée au recto de l'effet ou sur un acte séparé, est suivie de la mention « bon pour aval ».

## **2.1.2 Les suretés réelles**

Les suretés réelles ont pour objet d'affecter en gage un élément d'actif immobilier (hypothèque) ou mobilier (nantissement) de l'entreprise au profit de la banque.

### **2.1.2.1. Les suretés réelles mobilières**

Il s'agit essentiellement des nantissements (d'équipement, de marchandises, de marché...ect).

L'article 948 du code civile dispose : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, a remettre au créancier ou une tiers personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires (ordinaires) et aux créanciers inférieurs en rang ».

La dépossession est une condition du contrat de nantissement, cependant le législateur a prévu des cas de nantissements sans dépossession, puisque ces biens sont nécessaires à l'exploitation.

Le nantissement prend une nature civile ou commerciale selon la nature de la créance pour laquelle il est recueilli.

### **2.1.2.2 Les suretés réelles immobilières**

L'hypothèque est la sureté réelle par excellence portant sur un bien immeuble.

La réalisation d'une hypothèque donne droit au bénéficiaire de faire rendre le bien immeuble affecté en garantie aux enchères publiques sans préalables de jugement et

condamnation. Le produit de la vente va au créancier à concurrence du montant de la créance impayée au quelle s'ajoutent les intérêts, droit et taxes.

L'hypothèque est matérialisée par un acte notarié (authentique). Elle est soumise aux finalités de publicité et d'inscription sur les registres de la convention des hypothèques.

Selon qu'elles proviennent d'un accord de volonté, qu'elles sont accordées de plein droit par la loi ou en vertu d'un jugement, on parlera d'hypothèque conventionnelle, légale ou judiciaire.

a) **L'hypothèque conventionnelle**

Résulte d'un accord solennel et unilatéral. Le constituant doit être propriétaire d'immeubles, titulaire du droit qu'il hypothèque et capable d'en disposer. Il est interdit d'hypothéquer des biens à venir sauf si les meubles présents sont insuffisants pour garantir la dette. Elle doit être inscrite au registre de conservation foncière.

b) **L'hypothèque légale**

Définie par l'article 179 de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 ; qui stipule : « il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers au profit des banques et établissements financiers, en garantie des recouvrements de leurs créances et d'engagement aux dispositions au livre foncier ; cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente (30) ans ».

c) **L'hypothèque judiciaire**

Elle est issue d'une décision de justice, définie par l'article 937 du code civil comme : tout créancier muni d'un jugement ayant statué sur le fond et condamnant le débiteur a une prestation déterminée, peut obtenir en garantie de sa créance en capital et frais un droit d'inscription hypothécaire sur les immeubles de son débiteur.

## **2.2. Le suivie juridique du risque**

Quelle que soit la pertinence de l'étude menée par la banque, le remboursement du crédit n'est jamais assuré d'une manière absolue. Le banquier, pour récupérer ses créances, en cas de défaillance du débiteur, se doit donc d'engager certaines procédures allant du règlement à l'amiable du litige jusqu'à la réalisation des garanties ; mais avant d'arriver à cette dernière (réalisation des garanties), les créances d'abord au précontentieux en suite au contentieux suivi de la pratique d'une saisie arrêt, c'est ce qu'on appelle gestion du contentieux bancaire.

**2.2.1. Précontentieux (douteux et litigieux)**

Dès le premier incident, le client est saisi par une lettre recommandée avec accusé de réception pour régulariser sa situation dans un délai n'excédant pas 15 jours. Passé ce délai, si le client se trouve dans l'impossibilité de régulariser sa situation, les valeurs impayées sont transférées du compte précontentieux ou elles seront inscrites pour une période n'excédant pas trois mois afin d'essayer de trouver un arrangement à l'amiable (dans l'hypothèse où la défaillance est justifiée par des raisons valables en lien direct avec l'activité.)

Suite à un arrangement à l'amiable entre le banquier et le débiteur, une demande est faite à la direction financière de la banque pour la confection d'une nouvelle chaîne de billets à ordre, et un nouveau plan d'amortissement du crédit.

**2.2.2. Transfert au compte contentieux**

À l'expiration du délai de trois mois (à partir de la date du transfert des créances au précontentieux) et si le client n'a pas régularisé sa situation, le montant de ses créances sera transféré au compte contentieux et la banque procédera aux mesures conservatoires.

**2.2.2.1 Saisie arrêt**

En vertu de l'article 175 de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, la banque pratique la saisie arrêt qui est une procédure par laquelle immobilise, entre les mains d'un tiers, les sommes ou les meubles appartenant à son débiteur.

Une fois les créances entrées en compte contentieux, la banque diffuse, auprès des autres banques, une lettre recommandée afin de bloquer entre leurs mains tous les fonds appartenant au débiteur saisi. Celles-ci doivent faire une déclaration affirmative ou négative sur la présence de fonds.

En cas d'une déclaration affirmative, le client débiteur est informé et dispose d'un délai de huit (08) jours pour régler ses dettes, faute de quoi le banquier demande un jugement de validité pour rentrer en phase exécutive de la saisie, qui consiste en la récupération des sommes saisies arrêtées à concurrence de ce que le client lui doit.

**2.2.2.2 Saisie conservatoire :**

La banque, après autorisation du tribunal, peut pratiquer une saisie conservatoire sur les biens meubles appartenant au débiteur, c'est-à-dire mettre ces biens sous l'autorité de la justice jusqu'à ce qu'elle les réalise après abstention d'un jugement de condamnation. Cette pratique a pour but d'éviter que le débiteur fasse disparaître son actif.

Chaque banque met en place des procédures concernant le traitement et le suivi des crédits à l'effet de prévenir et de lutter contre le risque du crédit. Parmi ces procédures, on trouve :

- L'instauration d'un comité de crédit dans chaque structure de la banque ;
- Fixation des cotes de délégation de crédit pour le comité de chaque structure (c'est le plafond de crédit en dessous duquel le comité ne peut émettre qu'un avis motivé) ;
- Mise en place d'une autorisation d'un système de contrôle de l'utilisation de crédit.

**Conclusion**

A travers ce qui est dit précédemment, on conclue que toute opération de crédit n'est exempte d'un risque. Le banquier se couvre contre sa réalisation (d'un risque) par la prise de garanties, et par le suivi du projet en cas de défaillance d'un client à échéance pour ne pas perdre ses créances.

## Chapitre I :

---



# *Typologie du crédit*

---



**Introduction**

L'entreprise quand elle enregistre un manque de fonds, peut solliciter l'aide de la banque qui lui propose de différents crédits selon les besoins à financer ; soit au titre de financement d'investissements, soit au titre du financement d'exploitation.

On abordera dans ce chapitre les crédits d'investissement dans la première section, et les crédits d'exploitation dans la seconde section.

**Section 01 : Les crédits d'investissement**

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan à savoir les immobilisations, outil de travail de l'entreprise. Cette dernière pour honorer ses engagements est tenue de rentabiliser ses investissements pour mieux assurer le remboursement.

Les crédits d'investissement se subdivisent en crédit à moyen terme et des crédits à long terme. Comme il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit-bail au leasing.

Octroyer un crédit d'investissement, c'est d'associer à l'entreprise pour une longue durée ; les facteurs humain et économique revêtent alors une importance beaucoup plus grande que pour les crédits d'exploitation.

**1- Les Crédits Classiques (CMT ; CLT) :**

Les crédits à long et moyen terme se différencient entre eux par la durée. On considère généralement qu'au-delà d'un an de crédit (voire 18 mois) on aborde le moyen terme et ce jusqu'à la septième année. Au-delà, le prêt sera dit à long terme.

Par simplification, on dira donc que :

- Les emprunts à moyen terme sont des emprunts dont la durée peut aller de 2 à 7 ans,
- Les emprunts à long terme ont des durées de vie au-delà de 7 ans.

Ces crédits sont dispensés, soit par des organismes financiers, soit par des banques. Ces derniers ne se sont intéressés à ce secteur (long et moyen terme) qu'à compter des années 1970.

**1.1. Les crédits à long terme :**

Les crédits à long terme sont des crédits dont la durée excède sept ans. Ils sont destinés généralement à financer les investissements lourds, c'est-à-dire, ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Ces crédits sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés. Ils doivent être assortis des garanties réelles ou personnelles.

Les crédits d'investissements à long terme en Algérie sont accordés en général par la banque algérienne de développement (BAD) et la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) qui finance le logement.

**1.2 Les crédits à moyen terme :**

Les crédits classiques à moyens terme sont accordés sur des durées de 2 à 7 ans s'ils sont relativement simples à mettre en place. Ils sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

Il faut faire la distinction entre les crédits à moyen terme « mobilisables » et les crédits à moyen terme « non mobilisable ».

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier retrouve auprès d'un organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qu'il a prêtées à son débiteur.

**2- Le Crédit-Bail Ou (Leasing) :**

Le crédit-bail est une technique de financement des investissements née aux Etats-Unis, rapidement transférée en Europe au début des années 1960. La loi de 1966 définit les opérations de crédit-bail comme des « opérations de location de biens achetés en vue de cette location par des entreprises (les sociétés du crédit-bail) lorsque ces opérations donnent au locataire la possibilité d'acquies tout ou partie de ces biens moyennant un prix convenu tenant compte des versements effectués à titre de loyer ».

Le contrat de crédit-bail définit les particularités de ce système de financement qui s'applique tout autant à des biens mobiliers qu'à des biens immobiliers ; choisi souvent en fonction d'avantages qu'il présente par rapport à d'autres sources de financement, il fait l'objet d'un traitement particulier dans le cadre de l'analyse financière.

**2.1 Le crédit-bail mobilier**

C'est une opération par laquelle, une entreprise de crédit-bail qui doit être un établissement de crédits, achète à un fournisseur un bien d'équipement ou un matériel et outillage, pour le donner en location à son client, l'utilisateur, qui à l'issue d'une période fixée d'avance, bénéficie d'une option à trois branches : demander le renouvellement du contrat de location, restituer le bien à l'établissement de crédit-bail, l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des versements effectués à titre de loyers.

**2.2 Le crédit-bail immobilier**

C'est une opération par laquelle une entreprise de crédit-bail donne en location un bien immobilier à usage professionnel, acheté par elle ou construit pour son compte, en permettant au locataire d'en devenir propriétaire au plus tard à l'expiration du bail soit en exécution d'une promesse unilatérale de vente, soit par acquisition de la propriété du terrain sur lequel est édifié l'immeuble loué, soit par transfert de plein droit de la propriété de cet immeuble édifié sur le terrain appartenant au dit locataire.

**2.3 Les avantages du crédit-bail**

Les avantages du crédit-bail se résument aux points suivants<sup>1</sup> :

- En premier lieu, on peut retenir le fait que les financements se font à hauteur de 100% de l'investissement, contrairement à l'emprunt qui suppose en général une mise de fonds personnelle à hauteur de 20 à 30% de l'investissement total.
- Le contrat de crédit-bail peut être rapidement mis sur pied, par ailleurs sa durée est généralement supérieure à celle de l'emprunt.
- Il permet à la société du leasing de s'attacher à la propriété de bien loués jusqu'à sa vente éventuelle, et de toucher une rémunération incluse dans l'annuité payée à titre de loyer.
- Le locataire de son côté, bénéficie d'un avantage. D'une part, il peut s'équiper sans mise initial de fonds, d'autre part, il jouira de la possibilité d'acquérir le bien loué au terme de contrat de location à un prix équivalent à la valeur résiduelle qui est généralement faible.

En particulier le crédit-bail mobile présente des avantages qui sont notamment,

---

<sup>1</sup> JACQUES TEULIE, PATRICK TOPSACALIAN, finance, librairie vuibert janvier 1994 p240

- Le financement est intégral 100% alors que dans le crédit classique, il faut un apport personnel ;
- La durée des contrats de crédit-bail est supérieure à celle des ventes à tempérament ;
- Il peut être un financement d'appoint afin de réaliser un programme d'investissement pour lequel toutes les ressources de l'entreprise ont été utilisées.

#### **2.4. Les inconvénients du crédit-bail**

L'inconvénient du crédit-bail réside surtout dans son coût. Le bien acquis en crédit-bail ne peut pas être affecté en garantie par le locataire.

### **Section 02 : Les crédits d'exploitations**

Il y a plusieurs types de crédit pour le financement de l'exploitation, qui sont les suivants :

- Les crédits de trésorerie :
  - Crédits de trésorerie à objet général ou crédits subjectifs ;
  - Crédits de trésorerie à objet spécifique ou crédits objectifs.
- Les crédits mobilisables ;
- Les crédits par signature ;
- Le financement du commerce extérieur.

#### **1. Les crédits de trésoreries**

##### **1.1 Crédits de trésorerie à objet général ou crédits subjectifs**

###### **1.1.1 La facilité de caisse**

Elle est destinée à couvrir les décalages ponctuels et limités dans le temps entre les dépenses et les recettes (décalage entre la vente et le paiement du client par exemple), le versement d'intérêts est proportionnel à la somme utilisée et à la durée du crédit ; généralement le taux est variable et dépend de la marge prise par la banque ; ce crédit prend la forme d'un solde débiteur au compte du client mais il doit redevenir créditeur au moins 15 jours par mois.

###### **1.1.2 Le découvert**

Il couvre les décalages dans le temps entre les dépenses et les recettes (décalage entre le paiement des charges fixes et la réception d'un versement de client par exemple), le

versement d'intérêts proportionnels à la somme utilisée et à la durée du crédit. Les décomptes sont trimestriels et les agios font l'objet d'une facturation détaillée.

La banque est vigilante sur la situation financière de l'entreprise lors de l'octroi d'une autorisation de découvert pour ne pas être accusée de financer abusivement des entreprises défaillantes.

### **1.1.3 Le crédit soudure ou crédit relais**

« Le crédit relais est un crédit mis en place dans l'attente d'une recette future qui assure son remboursement »<sup>2</sup>

## **1.2 Crédits de trésorerie à objet spécifique ou crédits objectifs**

### **1.2.1 Avance sur titres**

C'est une technique qui permet aux détenteurs de titres (BDC, DAT, obligations...etc.) d'avoir recours à la banque pour des avances sur titres, en cas de manifestation inattendue de besoin de liquidité. A titre de garantie, le banquier prend des titres remis en gage par son client.

Il n'est accordé au client comme avance, que 80% du montant des titres. Et l'échéance ne saurait dépasser celle des titres en question.

### **1.2.2 Avance sur marchandises (A.S.M)**

L'avance sur marchandise est une forme de crédit par caisse qui finance un stock de marchandise dont le remboursement est garanti par leur gage. Le client est donc dépossédé de sa marchandise, qui est remise soit à sa banque, ou bien déposée dans un magasin général.

Le montant de l'avance est déterminé en fonction de la valeur et l'état de la marchandise confiée par le client, le montant doit être toujours inférieur à la valeur du stock en question. En ce qui concerne le remboursement, des mensualités sont déterminées par un échéancier de remboursement, établi par le banquier.

### **1.2.3 Le crédit de compagne**

C'est un crédit saisonnier qui a pour objet le financement d'une production soumise au cycle des saisons. Donc il est orienté vers les entreprises ayant une activité saisonnière (Exploitation agricole, usine de transformation de produits saisonniers, entreprises industrielles de produits finis pour une vente de courte période...etc.)

---

<sup>2</sup> Définition tirée du : « le financement entrepris » ; de Pascal QUIRY & Yann FUR

### **1.2.4 Financement des marchés publics**

#### **1.2.4.1 Notion de marché public**

Le marché public est un contrat écrit passé dans des conditions prévues au code des marchés, par l'Etat, les collectivités et entreprises et offices publics, en vue de la réalisation de travaux, de fournitures ou encore des prestations de service<sup>3</sup>.

#### **1.2.4.2 Procédures de financement**

L'exécution du marché passe par deux phases distinctes :

- Dans un premier temps, le titulaire achète des approvisionnements nécessaires et engage divers travaux avant d'effectuer les livraisons. Durant cette période il n'y a aucune créance : c'est la phase dite « créances à naître » ;
- Dans un second temps, le titulaire a livré sa marchandise ou a effectué les travaux. Il y a donc une créance : c'est la phase dite « créances nées ».

Il existe deux autres natures d'avances :

- L'avance sur « créances nées constatées », qui donne lieu à la délivrance d'un certificat de droit à paiement par l'administration sur le vu d'un décompte des sommes dues. La banque peut accorder jusqu'à 80% du montant inscrit sur l'attestation.
- L'avance sur « créances non constatées », est accordée lorsque la période de délivrance du certificat de droit à paiement s'avère trop longue. Dans ce cas, le pourcentage du crédit accordé au vu des factures remises, sera inférieur au montant du crédit accordé sur un certificat de droit à paiement.

## **2- Les crédits mobilisables**

### **2.1 L'escompte commercial**

L'escompte commercial est une opération de crédit, dans la mesure où elle permet à l'entreprise d'encaisser, par l'intermédiaire d'un banquier, une somme qu'elle ne devrait recevoir qu'à l'échange de l'effet de commerce qu'elle détient en portefeuille. L'opération d'escompte consiste donc pour le banquier escompteur à acquérir en propriété les effets cédés et à remettre en contrepartie une somme égale au montant de ces effets, diminuée des intérêts et frais justifiés par son avance de fonds. Le banquier devient propriétaire de la créance effet

<sup>3</sup> Cours de Techniques Bancaires, document en papier.

au moyen de l'endossement à l'échéance, le banquier a la charge du recouvrement auprès du débiteur et obtient ainsi le remboursement de son avance<sup>4</sup>.

Les effets remis à l'escompte font l'objet d'un contrôle par le banquier qui analyse la qualité des tirs (risque de non-paiement) et cherche par ailleurs à déceler d'éventuels « tirage de complaisance » (cavalerie).

## **2.2 Crédit mobilisable de créances commerciales (C.M.C.C)**

Le commerçant regroupe ses factures clients dont les échéances sont voisines (10j), et les transmet à sa banque, mais sans qu'il y ait cession de créances. La banque lui consent alors un crédit sous forme de découvert.

Le commerçant souscrit une contrepartie de ce crédit, un billet à ordre à échéance de 90j maximum. Il assume lui-même le recouvrement des factures, ce qui lui permet de payer le billet à ordre à échéance, mais il peut aussi donner mandat à sa banque d'opérer à sa place le recouvrement. Ainsi à échéance, le net produit de la remise à encaissement permet de rembourser le billet à ordre.

## **2.3 L'affacturage ou factoring**

Selon l'article 543 Bis 14 du code de commerce : « le factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en, prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement »

Et selon l'article 543 Bis 15 du code de commerce : « la transmission au factor des droits de créances commerciales doit être notifiée immédiatement au débiteur par lettre recommandée avec accusé de réception »<sup>5</sup>

## **3- Les crédits par signatures**

### **3.1 L'aval**

L'aval correspond à une garantie de paiement, dans une transaction commerciale, du fait qu'une tierce personne, généralement la banque, garantit le paiement d'une traite en cas de défaillance de son client (débiteur).

---

<sup>4</sup> JACQUES TEULIE PATRICK TOPSACALIAN, FINANCE, vuibert janvier 1994 63, bd St-Germain 75005 paris, p244.

<sup>5</sup> Code de commerce Algérien

### **3.2 L'acceptation**

L'acceptation bancaire est un engagement qui se traduit par la signature du banquier sur un effet de commerce, garantissant ainsi son paiement à l'échéance. C'est un engagement différent de l'aval du fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.

### **3.3 Le cautionnement**

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne appelée caution garantit la dette d'autrui en s'engageant à payer le créancier si le débiteur cautionné ne s'exécute pas lui-même »<sup>6</sup>

En d'autres termes, en cas de défaillance du client, la banque intervient à sa place.

Le cautionnement ne se présume pas, il doit dans tous les cas faire l'objet d'un écrit comportant un montant et une échéance.

## **4. Le financement du commerce extérieur**

Les marchés étrangers représentent pour les entreprises de tous les pays des marchés intéressants, d'où les incitations diverses des pouvoirs publics. Pour développer ce type d'échange et l'allongement des délais de règlement octroyés par les entreprises exportatrices pour faire face à la concurrence.

Lors des négociations commerciales, les modalités financières du contrat prennent une importance primordiale. Elles concernent, entre autres, la monnaie de facturation, les délais de règlement, le mode de paiement (la forme matérielle sous laquelle le paiement sera effectué), les techniques de paiement ou procédure de recouvrement, dont certaines sont spécifiques au commerce international, telles que, les remises documentaires et les crédits documentaires.

### **4.1 La Remise Documentaire**

#### **4.1.1 Définition**

La remise documentaire est une procédure de recouvrement dans laquelle une banque a reçu mandat d'un exportateur (le vendeur) d'encaisser une somme due par un acheteur contre remise des documents.

---

<sup>6</sup> Définition tirée du « Droit du crédit » de M.BOUTELET

Le vendeur fait établir les documents de transport à l'ordre d'une banque. Cette banque doit remettre les documents commerciaux et de transport à l'acheteur, contre paiement ou acceptation d'effets de commerce.

La remise documentaire est soumise à des règles et usances uniformes. Les usances sont des pratiques, des usages...

L'exportateur (donneur d'ordre vendeur) indique l'ensemble de ses instructions à la banque remettante (banque du vendeur) dans un document intitulé « lettre d'instruction ». Celle-ci, en précisant la nature et le nombre des documents exigés, le montant de la remise et les modalités d'encaissement et de transfert, constitue l'élément de base pour le traitement de la remise. Ce Document comprend éventuellement des instructions complémentaires, afin de préciser les mesures que doit prendre la banque présentatrice (banque de l'acheteur) si le règlement donne lieu à des difficultés la banque suivra scrupuleusement les instructions du donneur d'ordre, car si les banques ne sont pas responsables en cas de non-paiement, leur responsabilité peut être engagée si les instructions n'ont pas été respectées.

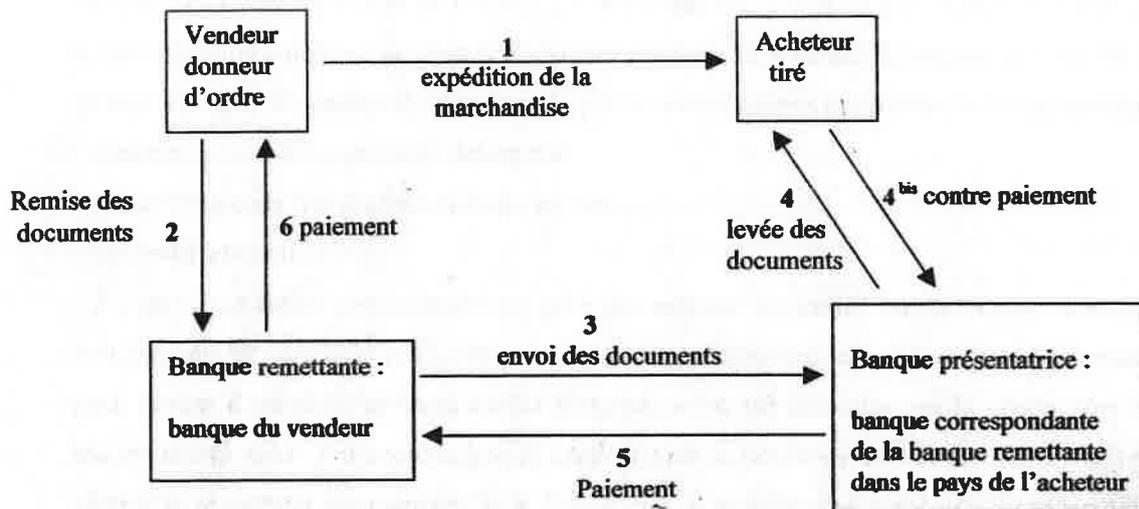
#### **4.1.2 Fonctionnement**

On distingue six étapes dans cette procédure :

- **Etape 01** : le vendeur expédie la marchandise vers le pays de l'acheteur et fait établir les documents de transport et d'assurance à l'ordre de la banque présentatrice (banque à l'étranger). Cette précaution doit permettre d'éviter que l'acheteur puisse entrer possession de la marchandise avant de l'avoir réglé.
- **Etapes 02** : les documents sont remis à la banque remettante.
- **Etape 03** : la banque remettante transmet les documents et la lettre d'instruction à la banque présentatrice.
- **Etape 04** : la banque présentatrice remet les documents à l'acheteur, soit contre paiement, soit contre acceptation d'une ou plusieurs traites. En acceptant les documents, l'acheteur « lève » les documents. Ce qui lui permettra la mainlevée de la marchandise.
- **Etape 05 et 06** : le paiement est transmis au vendeur.

Le schéma qui suit retrace la chronologie des étapes d'une remise documentaire.

Figure N°01 : la chronologie des étapes d'une remise documentaire.



Source : George Ferger et Bertrand Jaquillat ; Finances Internationales, dalloz 1982.

### 4.1.3 Les avantages et les inconvénients

#### 4.1.3.1 Les avantages

L'acheteur ne peut pas retirer la marchandise en douane sans avoir préalablement réglé à sa banque le montant de la facture due au fournisseur étranger. La procédure est plus souple que le crédit documentaire, moins formaliste, moins rigoureuse sur le plan des documents et des dates. Le cout bancaire est minime.

#### 4.1.3.2 Inconvénients

Si le client ne se manifeste pas, la marchandise est immobilisée, il faudra la vendre sur place à bas prix ou la rapatrier et donc payer de nouveau les frais de transport. L'acheteur peut évoquer des nombreux motifs pour ne pas payer.

## 4.2 Le Crédit Documentaire

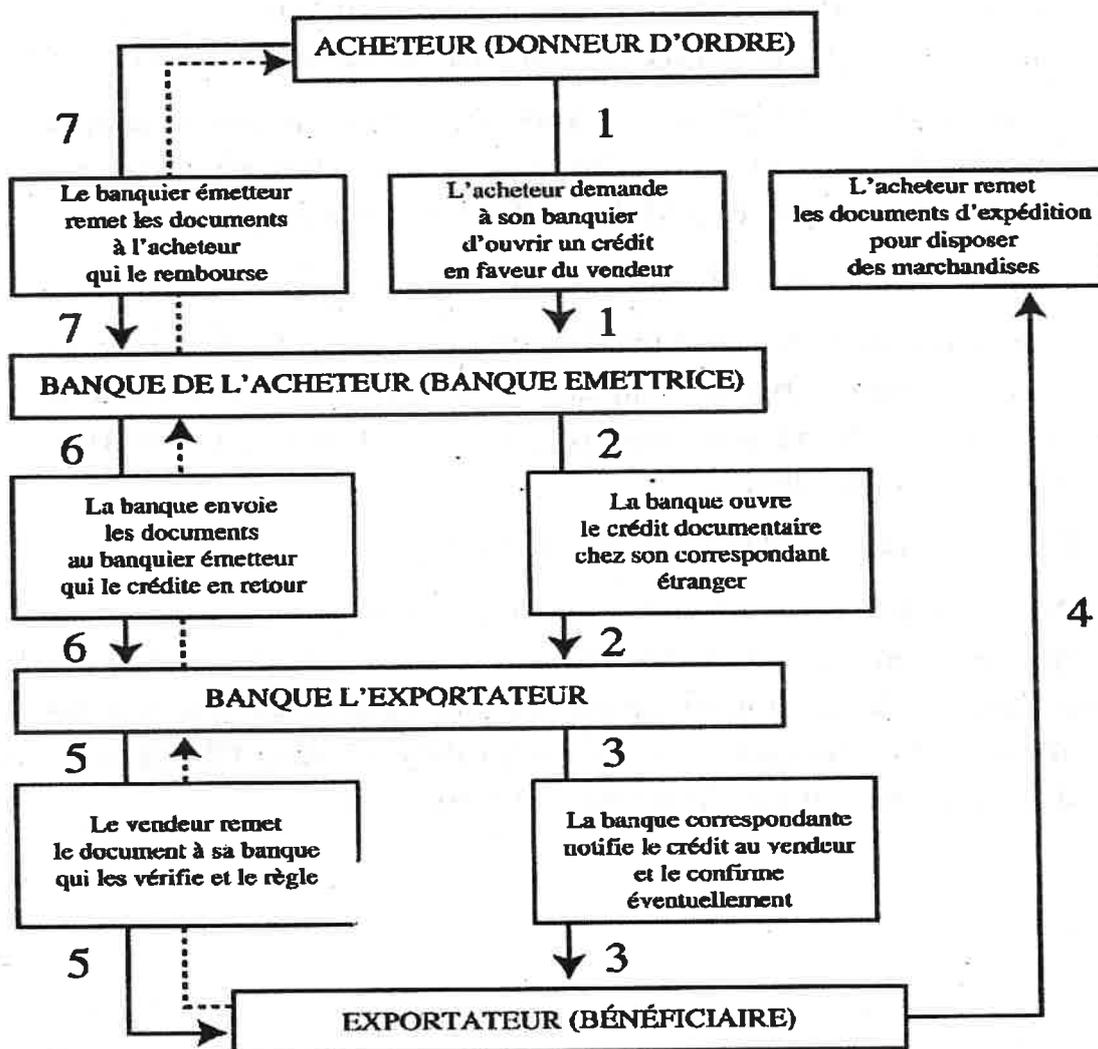
### 4.2.1 Définition

Le crédit documentaire est « une promesse donnée par un banquier de l'importateur à exportateur étranger, selon laquelle le montant de sa créance lui sera réglé, pourvu qu'il apporte à l'aide des documents énumérés – la preuve de l'expédition des marchandises à destination des pays importateurs, ou la preuve que les prestations ou services ont été accomplis »<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> George Ferger et Bertrand Jaquillat ; Finances Internationales, dalloz 1982.

Il s'agit donc d'un engagement écrit conditionnel de paiement donné par une banque (la banque émettrice), en faveur du vendeur (le bénéficiaire), et délivré à ce dernier à la demande et conformément aux instructions de l'acheteur (le donneur d'ordre). L'engagement est lié à la présentation par le vendeur d'un ensemble précis de documents conformes aux instructions de l'acheteur et ceci dans un délai déterminé.

Figure N°02 : schéma d'un crédit documentaire



Source : Kamal Chehrit, les crédits documentaire, Grand-Alger-Livre ed. 2007 p9

#### 4.2.2 Typologie des crédits documentaires

##### 4.2.2.1 Le crédit révocable

Il s'agit d'un crédit documentaire qui peut être amendé ou annulé par la banque émettrice à tout moment et sans avis préalable au bénéficiaire. Cependant, celle-ci ne peut plus exercer cette faculté à partir du moment où les documents ont été présentés par le

bénéficiaire à la banque notificatrice. On constate que le vendeur peut se retrouver dans le cas limite où il doit obtenir le règlement directement de l'acheteur, la marchandise étant déjà expédiée. Si ce crédit documentaire apporte beaucoup de souplesse à l'acheteur, il ne procure pas une réelle sécurité au vendeur<sup>8</sup>.

Le critère est donc le paiement effectué et non pas le moment où les documents sont présentés à la banque.

En cas de paiement différé, et après avoir accepté les documents, c'est-à-dire dès qu'elle ait examinés et reconnus conformes, la banque ne pourra pas non plus revenir sur son engagement de payer à terme.

Le principal intérêt d'un crédit révocable – comparé à un encaissement documentaire – réside dans l'exécution du paiement. Celui-ci peut, par exemple, avoir lieu au domicile de la banque du vendeur, si le crédit prévoit cette possibilité.

Ce mode de paiement ne convient, donc, que si les deux partenaires contractuels se connaissent bien, et que le vendeur ait une certaine confiance en l'importateur. Dans tous les autres cas, il est conseillé de recourir à un crédit irrévocable et même confirmé

#### **4.2.2.2 Le crédit irrévocable**

Le crédit irrévocable est la forme la plus utilisée aujourd'hui.

L'article 6-a, des règles et usances uniformes définit clairement l'engagement de la banque émettrice de payer, d'accepter les traites tirées ou d'assumer la responsabilité de leur paiement à l'échéance, conformément aux stipulations du crédit.

Dès le moment où cet engagement est donné, il n'est plus possible d'y revenir sans l'accord du bénéficiaire. Toute modification ou annulation unilatérale d'un crédit irrévocable est, de ce fait, impossible ;

Il n'y a rapport d'obligation qu'entre le bénéficiaire et la banque émettrice. Il importe donc au bénéficiaire d'examiner soigneusement le risque d'insolvabilité et le risque-pays.

S'il s'agit d'un crédit non confirmé, il est essentiel pour le bénéficiaire de savoir où le crédit est utilisable. Si le lieu d'utilisation est le domicile de la banque émettrice, le risque d'acheminement postal des documents sera également supporté par le bénéficiaire. Il en va

---

<sup>8</sup> Kamal Chehrit, les crédits documentaire, Grand-Alger-Livre éd. 2007 p24

autrement lorsque la banque émettrice charge un correspondant implanté dans le pays du bénéficiaire d'honorer des documents pour son compte.

Dans ce cas, la banque désigne (banque du bénéficiaire) peut examiner les documents et effectuer un paiement à vu ou levé ceci en vue d'un paiement différé ou de l'acceptation d'une traite. Elle n'y est cependant pas obligée et, surtout, l'examen des documents ne l'engage nullement à payer.

#### **4.2.2.3 Le crédit irrévocable et confirmé**

Par un crédit irrévocable et confirmé, le bénéficiaire reçoit deux engagements de paiement indépendants celui de la banque émettrice et celui de la banque confirmante.

Pour que cette dernière accepte de prendre un tel engagement, certaines conditions doivent être remplies<sup>9</sup>.

- le crédit doit être irrévocable.
- le crédit doit clairement formuler l'ordre ou l'autorisation de la banque émettrice au correspondant d'ajouter sa confirmation (la formulation : « nous ouvrons votre crédit irrévocable confirmé » ne suffit pas).
- le crédit doit être utilisable au guichet de la banque confirmante.
- le texte doit être sans équivoque et ne contenir aucune clause qui, en fait, permettrait à l'acheteur d'empêcher l'utilisation du crédit par le vendeur (clause dite « s'arrêt »)
- La confirmation d'un crédit irrévocable par une autre banque (la banque confirmante), agissant sur autorisation ou à la demande de la banque émettrice, constitue un engagement ferme de la banque confirmante. S'ajoutent à celui de la banque émettrice...
- A ces points purement techniques, s'ajoutent certaines exigences spécifiques à la politique du crédit. Ainsi, chaque banque examinera soigneusement la solvabilité de la banque émettrice ainsi que les risques politiques et des transferts avant de confirmer un crédit documentaire.

#### **4.2.3 Le mécanisme du crédit documentaire**

Que l'entreprise importe ou exporte, elle sera susceptible de rencontrer soit des crédits documentaires à l'importation, soit des crédits documentaires à l'exportation.

---

<sup>9</sup> Kamal Chehrit, les crédits documentaire, Grand-Alger-Livre ed. 2007 p24

Dans le premier cas, l'entreprise importatrice doit solliciter une demande de crédit documentaire au profit de son fournisseur étranger selon les conditions établies au contrat commercial ; tandis que le crédit documentaire à l'export résulte d'une opération d'exportation.

Dans ce cas, l'ouverture est faite par une banque à l'étranger (banque de l'acheteur) qui envoie un télex à une banque, chargée de le notifier.

#### **4.2.3.1 Le crédit documentaire à l'importation**

Le crédit documentaire à l'importation est mis en place à l'initiative de l'acheteur (donneur d'ordre) auprès de sa banque (la banque émettrice) qui procède à l'ouverture du crédit documentaire en fonction de la solvabilité de l'acheteur. La banque émettrice informe par télex une banque à l'étranger, de l'ouverture d'un crédit documentaire en faveur d'un fournisseur local (le bénéficiaire).

C'est l'acheteur qui propose les termes du crédit documentaire dans un formulaire intitulé « demande d'ouverture du crédit documentaire ». Les instructions d'ouverture reprennent les conditions négociées avec le fournisseur étranger. Celui-ci pourra éventuellement solliciter des modifications qui seront prises en compte par les différentes banques à l'unique condition qu'elles soient formulées par le donneur d'ordre, c'est-à-dire l'acheteur.

#### **4.2.3.2 Le crédit documentaire à l'exportation :**

L'exportateur bénéficie d'une position très favorable surtout si le crédit documentaire est confirmé par une banque. Néanmoins, l'exportateur doit examiner avec beaucoup d'attention les différentes conditions du crédit documentaire et ensuite informer ses nombreux partenaires, afin que chacun d'eux puissent contribuer à la bonne exécution de l'opération commerciale dont les temps impartis.

L'exportateur devra vérifier que le crédit documentaire est bien conforme au contrat commercial.

### **4.2.4 Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire**

#### **4.2.4.1 Les avantages**

- Une garantie de paiement (le fait qu'une banque accepte d'ouvrir un crédit documentaire constitue un indicateur de solvabilité du client étranger). L'exportateur

connait précisément sa date de règlement, même dans le cas où des réserves mineures ont été avancées.

- Une sécurité totale qui permet de ne pas recourir à l'assurance-crédit pour les crédits documentaires irrévocables et confirmés.
- La réalisation de l'opération commerciale dans les conditions optimales peut être espérée par l'acheteur, compte tenu de la vigilance des banques.

#### **4.2.4.2 Les inconvénients**

- Procédé est souvent jugé anti-commercial et constitue une attitude de méfiance du vendeur, il peut être admis par l'acheteur lorsqu'il s'agit de la première transaction commerciale. Il est souhaitable que les commerciaux présentent de façon « diplomatique » l'exigence du crédit documentaire.

Ce procédé engage :

- Un carcan d'obligation (lourdeur des procédures, rigueur d'exécution)
- Le coût en est relativement important surtout pour les petits montants.
- Il est parfois difficile de trouver des banques confirmatrices.

### **Conclusion**

Dans ce chapitre nous avons décrit et examiné sur le plan technique les différentes formes de crédit particulièrement le crédit d'exploitation qu'ils soient directs ou indirects qui s'adaptent aux différentes causes du déséquilibre de la trésorerie de l'entreprise permettant ainsi un cycle d'exploitation sain.

La diversité des modes de financement constitue un avantage aussi au banquier qu'à son client. Le choix du mode de financement repose sur l'intelligence du banquier à mieux maîtriser la situation de l'entreprise en lui adaptant le financement convenu, tout en maîtrisant le risque.

## Chapitre II :

---



# *Procédure d'étude d'un dossier de crédit*

---



**Introduction**

Pour toute demande de crédit auprès de la banque, le client qui sollicite un crédit soit obligatoirement fournir un ensemble de document pour la constitution d'un dossier de crédit, l'agence domiciliataire procède pour donner suite à son montage suivant certaines étapes qu'on peut résumer dans les points suivants :

- Vérifier la validité des documents et les informations fournis par le client et demander, s'il y a nécessité, des informations complémentaires ;
- Procéder au dépouillement des bilans et faire un classement rationnel des données pour mieux apprécier la situation financière de l'entreprise ;
- Calculer certains agrégats financière (FR, BFR, T) et quelques ratios significatifs (Rotation, Solvabilités, Rentabilité,).
- Procéder à une étude techno-économique afin d'évaluer les risques liés au marché et déterminer les couts ;
- Procéder à l'étude des risques de non remboursement, ou de l'insolvabilité à l'échéance, liés aux plans juridiques commercial s, financiers et notamment relationnel avec la banque (mouvement confiés, respect des engagements ...) et avec les tiers (administration fiscal et sociale, autres banques...);
- Rechercher des garanties de crédits en fonction des risques appréhendés afin de réduire le risque de perte de capital.

**Section 01 : Montage d'un dossier de crédit****1. Les documents de base du dossier du crédit d'exploitation****1.1 Le dossier de crédit**

Les dossiers de crédit de la clientèle doivent contenir l'ensemble des informations, de pièces et de documents relatifs à l'affaire tels que les bilans les tableaux de comptes de résultats, les attestations fiscales, les comptes rendus de visite et le dossier immobilier<sup>1</sup>.

**1.2 La demande du client**

Cette demande doit contenir un certain nombre de pièces et documents nécessaires pour une bonne analyse financière et une juste évaluation des risques (ces pièces vont être examinées par la suite)

Aucune suite à la demande ne peut être accordée à un client qui manifesterait peu d'empressement à la remise de documents de base.

**1.3 Les vérifications préalables****1.3.1 Volets juridiques****1.3.1.1 Les documents de base : qui sont essentiellement**

- L'extrait du registre de commerce qui est une preuve de l'existence juridique de l'entreprise et de sa date de création ;
- Les statuts : qui définissent les règles de fonctionnement de la société ainsi créée.

**1.3.1.2 Éléments à vérifier :** Les vérifications doivent portées sur les éléments suivants :

**- L'dresse du siège social**

Vérifier par une visite sur le site, si l'adresse portée sur le registre de commerce et les statuts, est la même que celle ou exerce effectivement l'entreprise.

**- Les locaux**

Vérifier si les locaux industriels et administratifs appartiennent à l'entreprise ou bien il s'agit juste d'une location ; si c'est le cas (location) vérifier sa durée et les conditions de renouvellement.

**- La durée de vie de l'entreprise**

Vérifier la durée de vie des entreprises commerciales. Cette durée ne peut dépasser. En tout état de cause, 99ans.

---

<sup>1</sup> FAROUK BOUYACOUB. L'entreprise et le financement bancaire ; Casbah ed 2001 p131-142

**- Les personnes habilités à faire fonctionner les comptes**

Vérifier si le gérant est nominativement désigné dans les statuts et s'il s'agit de la même personne qui n'est en relation avec la banque, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs et ceux des autres gestionnaires en matière d'engagements de l'entreprise...etc.

**- Le libellé de l'activité**

Vérifier si le libellé de l'activité de l'extrait du registre de commerce et l'objet social des statuts sont identiques.

**- Les actes constitutifs et modificatifs**

Vérifier si ces derniers ont été publiés au bulletin officiel d'annonces légales (B.O.A.L).

**- La centrale des impayés**

Vérifier si le gérant ou les associés sont recensés à la centrale des impayés et s'ils sont interdits de chéquier ;

**- Renseignements à trois sources**

Essayer d'obtenir des renseignements sur l'entreprise et ses dirigeants de trois sources différentes au mois.

**1.3.2 Volet statistiques****1.3.2.1 La fiche de mouvement**

Elle décrit le fonctionnement du compte, et enregistre l'ensemble des mouvements transitant par le compte.

Le banquier doit comparer l'évolution du mouvement confié à celui du chiffre d'affaire ressortie de la documentation comptable remise par le client. Si le mouvement confié est inférieur au chiffre d'affaire réalisé, il faut demander des explications, car cette situation peut être synonyme de l'existence d'une autre banque (destination de la part non confiée ?).

Vérifier l'adéquation entre les utilisations et l'autorisation de crédits pour tout client bénéficié déjà d'un crédit par caisse, et identifier les causes de l'augmentation de l'encours utilisé par rapport au montant de l'autorisation (mauvaise évaluation initiale des besoins de crédit, augmentation des charges d'exploitations du client dues à l'évolution de l'activité, la dégradation de la trésorerie de l'entreprise ? etc.).

Enfin vérifier l'origine de toute dégradation du mouvement confié ainsi que les raisons de l'alourdissement du fonctionnement du compte.

**1.3.2.2 Le papier financier**

IL s'agit d'examiner la proportion de papier revenu impayés et s'interroger sur la qualité de la signature des clients de l'entreprise, leur diversification ainsi que leur solvabilité, et sur la capacité, de l'entreprise, d'absorption des impayés et de faire face à des créances compromises et/ou irrévocables

**1.3.2.3 La situation fiscale et parafiscale**

A ce niveau, il s'agit de vérifier l'existence des dettes fiscales et parafiscales et l'implication de ces dernières sur la trésorerie de l'entreprise

**1.4 Les documents constitutifs d'un dossier de crédits d'exploitations**

Tout dossier de crédit d'exploitation, pour être recevable, doit comprendre les documents suivants :

**1.4.1 Les documents juridiques et administratifs**

- Une demande écrite de l'entreprise signée par une personne habilitée à engager la responsabilité de l'entreprise en matière de crédit. Elle doit contenir le montant, la nature du crédit sollicité ainsi que l'objet (destination) du crédit.
- Copie certifiée conforme de registre de commerce ;
- Copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales
- Délibérations des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts.
- Copie certifiée du bulletin officiel des annonces légales (B.O.A.L)
- Copie certifiée du titre de propriété ou du bail de location des locaux à usage professionnel ;
- Copie autorisation spécifique ou agrément (pour les professions libérales ...).

Ces documents sont à réclamer une seule fois à l'ouverture d'un compte, sauf en cas de changement intervenu dans les statuts, l'activité ou l'adresse du client ; ils doivent faire objet d'actualisation.

**1.4.2 Les documents comptables et financiers**

Les documents comptables et financiers réclamés sont :

- Les trois derniers bilans et annexes des exercices clos signés par l'entreprises ;
- Bilan de clôture de l'exercice en cours ;
- Bilan prévisionnel de l'exercice à financier ;
- Tableau compte de résultat prévisionnel de l'exercice à financier ;
- Plan de financement de l'exercice à financier ;
- Plan de trésorerie de l'exercice à financier.

Pour les sociétés de capitaux (SPA, SARL), le rapport du commissaire aux comptes et la résolution de l'assemblée des actionnaires sont exigés. Par contre pour les sociétés de personnes (SNG) les bilans doivent être signés par un comptable agréé. Et en ce qui concerne les entreprises en démarrage, il y a lieu de fournir le bilan d'ouverture de l'année.

### **1.4.3 Les documents fiscaux et parafiscaux :**

Qui sont :

- Les pièces fiscales récentes et apurées (moins de trois mois) ;
- Les pièces parafiscales récentes eu apurées (moins de trois mois).

## **2. La Procédure administrative**

Consiste de passer par une procédure administrative fait par un banquet et qui est la suivante<sup>2</sup> :

### **2.1 L'entretien**

L'entretien est la première étape de cette procédure administrative qui est faire un entretien avec le client et discuter avec lui sur les raisons qui l'a poussé a sollicité la banque pour un prêt ainsi que sa situation actuelle.

### **2.2 Consultation de la centrale des risques**

Cette procédure permet au banquier de savoir si l'entreprise dispose d'engagements chez les confrères ainsi que sa situation et ses échéances.

### **2.3 L'analyse du dossier**

Cette étape consiste l'étude du dossier du client et la vérification de la fiabilité des documents.

### **2.4 Etablir une fiche d'avis**

Donc après avoir analyser et vérifier tous les documents du dossier du client, une fiche d'avis sera établie par un chargé d'étude puis la faire passer par tous les membre de comité représenté par 04 jurés qui sont les suivants :

- Le Directeur de l'agence ;
- Le Chef du service crédit ;
- Le chef de service du commerce externe ;
- Un chargé d'étude niveau 2.

---

<sup>2</sup> CPA banque

**2.5 Etablir une autorisation de crédit**

En cas où le comité décide de donner un avis favorable à la demande du client le banquier établit une autorisation de crédit qui porte 8 exemplaires pour transmettre chaque copie aux directions (on a la direction du groupe, direction réseau, direction générale, l'inspection, les impôts), à titre d'information.

**2.6 Signé la convention du crédit**

Le banquier invite le client pour signer la convention qui est faite en 04 exemplaire qui seront enregistrées au niveau des impôts, par la suite un exemplaire pour les impôts, un autre sera remis au client, la 3ème copie pour la cellule juridique du GE, et la dernière copie est pour l'agence.

**2.7 Recueil des garanties**

Le banquier exige des garanties pour compléter sa procédure afin que le client puisse utiliser son crédit.

**2.8 Mise en place du crédit**

Le banquier procède à la constitution du dossier de crédit sous le système d'informatique du CPA qui est le Delta.

**Section 02 : L'étude financière d'un dossier d'exploitation****1. Analyse de la structure financière**

L'étude de la structure financière d'une entreprise consiste à comparer l'origine de fonds et leur utilisation. Cette comparaison permet de déterminer les rapports qui existent entre le degré d'exigibilité des capitaux à la disposition de l'entreprise et le degré de liquidité de leurs différentes utilisations.

L'outil principal pour mener cette analyse est l'information comptable (bilan et TCR) et extracomptable (hors bilan). Le banquier est amené à retraiter et traduire les données comptables en valeurs économiques marchandes et réelles, pour avoir une vision plus proche de la réalité de l'entreprise et de la formation de résultat

**1.1 Le bilan**

Le bilan comptable constitue un inventaire des biens réels, financiers et monétaires dont dispose l'entreprise, ainsi que les ressources qui lui a servi à leurs acquisitions, à un moment donné. IL constitue le support de l'étude de l'équilibre financier ainsi que le risque de déséquilibre.

Le banquier apprécie l'équilibre financier en procédant au reclassement de certains comptes du bilan selon les règles financières. En d'autres termes, le banquier établit un bilan financier en procédant :

- Aux retraitements et reclassements ;
- Aux retranchements des actifs sans valeurs ;
- Au la réintégration de certains éléments du hors –bilan.

**1.1.1. Les retraitements et les reclassements**

Le premier consiste à donner les valeurs réelles à un poste du bilan et les comparer avec sa valeur comptable afin de dégager des plus ou moins-values.

Le deuxième consiste à reclasser les comptes dans le bilan financier selon les principes suivants :

- Le reclassement des éléments de l'actif selon l'ordre de liquidité croissante c'est-à-dire du moins liquide au plus liquide
- Le reclassement des éléments du passif selon l'ordre d'exigibilité croissante, c'est-à-dire du moins exigible au plus exigible.

**1.1.2 Les retranchement des actifs sans valeurs**

Les actifs sans valeurs sont des actifs qui n'ont pas de valeurs patrimoniales. En d'autres termes, leur cession ne rapporte rien à l'entreprise et en cas de liquidation, ces actifs, dits fictifs, seront retranchés des fonds propres. Ces actifs peuvent être résumés comme suit :

- Les frais préliminaires ;
- Les créances irrévocables non approvisionnées ;
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Les pertes des exercices antérieurs ; et celle du présent exercice ;
- Les primes de remboursement des obligations ;
- L'écart de conversion –actif.

**1.1.3 Réintégration des éléments hors- bilan**

Juridiquement, les éléments hors-bilan ne font pas partie du patrimoine de l'entreprise, donc ils ne figurent pas dans le bilan comptable.

IL s'agit essentiellement :

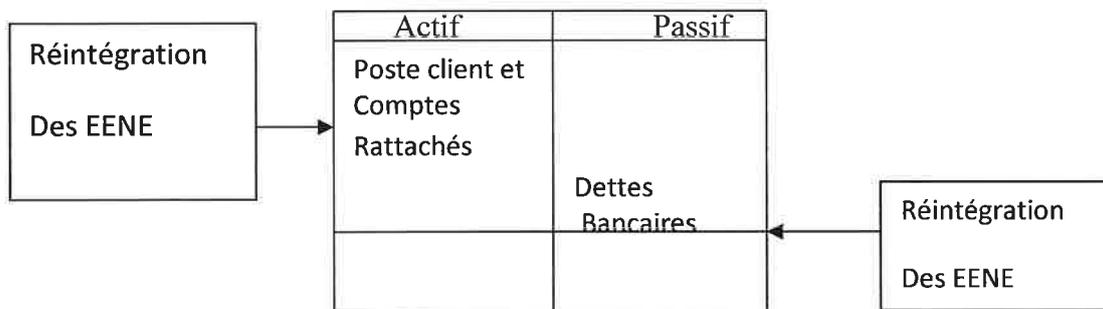
▪ **Des effets escomptés non échus**

L'escompte d'effets de commerce est une créance commerciale. Les effets escomptés ne font pas partie du patrimoine de l'entreprise, mais ce dernier reste responsable du défaut du règlement du tiré jusqu'à leur paiement définitif.

La réintégration des effets escomptés non échus se traduit par :

- Une augmentation du poste « Clients » et comptes rattachés du montant des EENE à l'actif.
- Augmentation des dettes bancaires d'un montant égales au passif.

**Figure N°3 : réintégration des EENE**



Source : établi par nous même

### ▪ Les éléments acquis en crédit – bail

Pendant la durée du bail, les biens financés en crédit – bail ne figurent pas au bilan puisqu'ils appartiennent, juridiquement, au crédit bailleur. Le transfert s'effectue après la réalisation de la promesse de vente. Ainsi, l'analyse (banquier) doit, dans une approche fonctionnelle, réintégrer ces biens dans les immobilisations dans, ils font partie du capital technique d'exploitation.

A noter qu'en termes de liquidité, le retraitement de ces éléments est facultatif dans la mesure où, les biens acquis en crédit-bail ne sont pas susceptibles de se transformer en liquidités en cas de liquidation.

Considérons que l'entreprise a acquis et financé ces équipements par des crédits à moyen et long terme ; leurs retraitements s'opèrent comme suit :

#### ➤ A l'actif

- La valeur d'origine des biens acquis en crédit-bail s'ajoute aux immobilisations brutes.
- L'amortissement cumulé de ces biens s'ajoute aux amortissements cumulés :
- Leur valeur nette s'ajoute aux immobilisations nettes.

#### ➤ Au passif

- Le montant du crédit non encore remboursé s'ajoute aux dettes à moyen et long terme.

### 1.2 L'affectation du résultat (bénéfices)

Après avoir épongé le report à nouveau négatif, le résultat est généralement affecté aux :

- Réserves pour la partie non distribuées en respectant le principe de la réserve légale (5% du résultat à concurrence de 10% du capital social) ;
- Dettes à court terme pour les bénéfices à distribuer ;

A souligner que l'entreprise peut décider de ne pas distribuer le résultat, dans ce cas, il est inscrit dans le compte « résultat en instance d'affectation », ou bien affecter, dans son intégralité, en réserves.

### 1.3 La provision

On distingue trois catégories de provisions :

- Les provisions pour dépréciation d'actif (stocks, valeur mobilière de placement), qui s'imputent directement sur les comptes d'actifs concernés.
- Les provisions réglementées
- Les provisions pour risques et charges.

Ces deux dernières formes s'inscrivent au passif du bilan.

**1.4 La détermination de l'écrit de réévaluation**

C'est le résultat global de toutes les plus-values, les moins-values ainsi que les actifs sans valeurs

$$ER = \sum(+) V - \sum(-) V - ASV$$

L'écart peut augmenter la valeur de l'entreprise s'il est positif ou la diminuer dans le cas contraire, la valeur réelle de l'entreprise est mesurée par l'actif net réel qui est la différence entre la somme des emplois et la somme des dettes

**1.5 L'élaboration du bilan financier :**

Le passage du bilan comptable au bilan financier obéit aux principes suivants :

- L'origine des emplois et des ressources
- Le degré de liquidité de l'actif.
- Le degré d'exigibilités du passif.

Le bilan financier obtenu fait apparaître quatre grandes masses constituées en fonction de leur caractère commun (critère rôle).

**Tableau N° 01 :** Présentation du bilan financier.

<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
<p><b>Actif immobilisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- immobilisations nettes</li> <li>- Valeurs temporairement immobilisés.</li> </ul> <p><b>Actif circulant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs d'exploitations</li> <li>- Valeurs réalisables</li> <li>- Disponibilité</li> </ul>	<p><b>Capitaux permanents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaux (fonds) propres</li> <li>- Dettes à moyen et long terme</li> </ul> <p><b>Passif circulant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dettes exigibles à court terme</li> </ul>

Source : F. Bouyacoub; l'entreprise et le financement p : 202

D'après ce tableau, on peut résumer le contenu d'un bilan financier dans les points suivants :

- **Actif** : on retrouve de la rubrique de l'Actifs les éléments suivants ;
  - **L'actif immobilisé** : qui regroupe toutes les immobilisations corporelles, incorporelles et financières figurants au bilan comptables diminués de l'actif sans valeur (frais préliminaires), ainsi que tout actif dont la réalisation est supérieure à une année ;
  - **L'actif circulant** : il est constitué des valeurs caractérisées par leur rotation continue à savoir :
    - Les valeurs d'exploitation, réalisables et les valeurs disponibles ;
    - Les valeurs d'exploitations représentées par les stocks ;
    - Les valeurs réalisables constituées de :
      - Toutes les créances à court terme détenues par l'entreprise.
      - Les EENE (après réintégration),
    - Les valeurs disponibles regroupent les postes de l'actif qui sont liquides (banque, caisse) ou susceptibles de se transformer facilement en liquidités (valeurs mobilières de placements).
  
- **Au passif** : on retrouve :
  - **Les capitaux permanents** : constitués des fonds propres (non exigibles) et des capitaux étrangers peu exigibles destinés à rester à la disposition de l'entreprise pour une période supérieure à une année :
    - Les fonds propres nets sont constitués généralement de : capital social, prime d'émission, réserves, les déférentes provisions, écart de réévaluation, résultat en instance d'affectation, les emprunts participatifs et les subventions d'investissement.
    - Les dettes à moyen et long terme : ce poste comprend les fonds étrangers dont l'exigibilité est supérieure à un an, les dettes d'investissements, les emprunts bancaires, les emprunts obligatoires, une partie des provisions pour risques et charges dont le risque couvert par celles -ci est incertain ;
  - **Les dettes à court terme** : Composées de dettes à CT non bancaires (dettes fournisseurs, avances reçues sur clients, part des emprunts à moins d'un an), et des dettes à court terme bancaires, dites dettes financières (découverts, crédit de compagnie).

Après avoir établi le bilan financier, le banquier procède à l'établissement des différents ratios :

## **2. Analyse par les équilibres financiers**

### **2.1 Le fonds de roulement**

#### **2.1.1 Définition**

Le fonds de roulement représente l'excédent de capitaux permanents sur les immobilisations nettes qui permet de financer, en partie ou en totalité, les besoins liés au cycle d'exploitations.

Le fonds de roulement représente l'excédent de l'actif circulant sur l'exigible à court terme ; c'est à termes la partie de l'AC non financée par les ressources d'exploitation.

La première définition est dite du haut du bilan et la seconde dite du bas du bilan Le FR représente l'équilibre financier à long terme.

Le fonds de roulement est une marge de sécurité pour l'entreprise puisqu'il permet de couvrir les risques de pertes ou d'immobilisations de l'actif circulant.

#### **2.1.2 Le mode de calcul**

En appliquant les définitions précédentes, le fonds de roulement peut se calculer de deux manières :

- **Par le haut du bilan :**

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanents} - \text{L'actif immobilisé.}$$

- **Par le bas du bilan :**

$$\text{FR} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme.}$$

#### **2.1.3 Types de fonds de roulement**

On distingue deux types de fonds de roulement :

- Le FR propre = Fonds propres – Actif immobilisés -----» c'est la part du fonds de roulement prévenant des fonds propres.
- Le FR étranger = Dettes à moyen et long terme -----» c'est la part du fonds de roulement constitué d'emprunts à moyen et long terme.

**2.1.4 Appréciation du FR**

Un fonds de roulement indépendant est dans une certaine mesure le gage l'indépendance financière et de la solvabilité d'une entreprise ; tandis que l'absence d'un FR rend l'entreprise tributaire de ses créanciers.

Pour une meilleure appréciation, ce FR doit être comparé aux actifs circulants qui courent des risques (immobilisation des stocks et non règlement des clients) afin de l'exprimer en valeur relative par rapport aux risques courus.

Fonds de roulement	Et/ou	Fonds de roulement
Stocks		Stocks + V. réalisable

Il devient possible de tirer une première conclusion en suivant l'évolution de cette couverture d'une partie de l'AC dans le temps, et en le comparant avec celles des entreprises qui évoluent dans le même secteur d'activité.

**2.2 Le besoin de fond de roulement**

**2.2.1 Définition**

Le besoin en fonds de roulement est la part des besoins cycliques (valeurs d'exploitations et les valeurs réalisables) non couverts par des ressources cycliques (dettes à court terme minorées des concours bancaires) et dont la prise en charge devrait normalement être assurée par le fonds de roulement. Ce besoin est causé par le décalage entre les encaissements et les décaissements durant son exploitation.

Le besoin de roulement traduit l'équilibre financier à court terme.

**2.2.2 Mode de calcul**

Le besoin de roulement = (V. d'exploitation + v. réalisables) – Dettes à court terme.

En cas d'existence de concours bancaires de trésoreries :

$$\text{Le BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - (\text{DCT} - \text{CB}).$$

Le lien entre FR et BFR apparait dans la première définition du FR (dire du haut du bilan). Les besoins liés au cycle d'exploitation sont regroupés sous l'expression BFR.

**2.2.3 Les avantages de la détermination du BFR**

- Permet de porter un jugement sur la qualité de la gestion à savoir les postes constituant le BFR pour agir et faire varier la trésorerie à la hausse ou à la baisse ;
- Déterminer l'évolution future du BFR donc des besoins de crédits pour compenser l'insuffisance en FR.

**2.3 La trésorerie****2.3.1 Définition**

La trésorerie est la différence entre la somme des ressources (constituées des ressources permanentes et des ressources d'exploitation) et la somme des besoins à couvrir (constitués des besoins d'équipements et des besoins d'exploitations).

C'est aussi la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement de l'entreprise. C'est également la différence entre l'actif de la trésorerie (valeurs disponibles) et le passif de la trésorerie (concours bancaires dans le passif à court terme du bilan).

**2.3.2 Mode de calcul : D'après la définition :**

$T = \text{ressources permanentes} + \text{ressources d'exploitation} - \text{besoin d'équipement} - \text{besoins d'exploitations}$

$T = FR - BFR.$

$T = V. \text{ Disponible} - \text{concours bancaires.}$

$T = T \text{ Actif} - T \text{ Passif.}$

Si  $T = 0 \Rightarrow$  Situation idéal ( $BFR = FR$ )

Si  $T > 0 \Rightarrow$  Excédent de ressources stables qui permettra de faire face à une augmentation éventuelle des besoins d'exploitation.

Si  $T < 0 \Rightarrow$  Une partie du BFR est financée par le crédit de fonctionnement.

La trésorerie déficitaire est un signe d'une fragilité de la situation financière. Cette situation devrait être temporaire. A terme, soit l'entreprise parvient à reconstituer son FR ou à baisser son BFR, soit la crise de trésorerie s'aggrave et l'entreprise est amenée à cesser son activité.

Le calcul de ce ratio (T) renseigne sur l'origine et la qualité de cette trésorerie.

Ce qui est plus intéressant pour l'analyse financière, est l'étude de l'évolution de cette trésorerie au cours d'une période donnée, ce qui permet de mieux cerner les éléments qui l'endicape. (Formule de calcul I)

T indique ou traduit l'équilibre financier immédiat.

**3. L'analyse financière par les ratios**

Les ratios utilisés :

Dans le cadre d'une étude d'un crédit d'exploitation, le banquier analyse se sert d'une multitude de ratios qui sont les suivants <sup>3</sup>:

- Deux ratios de structures : le fonds de roulement (FR) et le besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- Les ratios de rotations : des stocks, du crédit client et du crédit fournisseurs.
- Un ratio de gestion financière : C'est le ratio de solvabilité
- Un ratio de rentabilité des capitaux permanents.

Les trois premiers groupes de ratios permettent de mieux apprécier la situation financière de l'entreprise, en faisant ressortir les différents éléments qui intéressent le banquier, telle que la rotation des actifs circulants et la solvabilité. Ils ont donc pour but principal de déterminer la situation financière de l'entreprise.

Le quatrième ratio mesure la rentabilité de l'entreprise. Cette rentabilité peut avoir une répercussion sur la structure financière, une affaire qui réalise un bénéfice significatif peut renforcer le fonds de roulement et vice-versa, une affaire qui engendre des pertes entrainera la dégradation du fonds de roulement donc de la structure financière de l'entreprise

Ces ratios sont tirés du bilan, mais cette dernière offre une offre une vision statique de l'entreprise. Le banquier doit comparer les bilans et tableaux de comptes de résultats des trois derniers exercices au moins, pour passer d'une étude statique à une autre vision dynamique de la vie de l'entreprise.

**3.1 Les Ratios de rotation****3.1.1 Rotation des stocks :**

Le calcul de rotation des stocks c'est chercher à déterminer combien de fois le poste « valeurs d'exploitation » du bilan tourne dans l'année. Une rotation rapide permet de diminuer les risques courus par l'entreprise sur ses valeurs d'exploitation (moins les stocks sont importants, et ils doivent pour cela tourner vite, et plus les risques sont réduits). Cette rotation permet aussi l'amélioration de la trésorerie. En d'autres termes, la réduction rapide des stocks entraîne une diminution de la base de l'actif circulant, ce qui comprime le besoin en fonds de roulement et par conséquent améliorer la trésorerie<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> FAROUK BOUYACOUB. « L'entreprise et le financement bancaire »; Casbah ed 2001

<sup>4</sup> F bouyacoub « l'entreprise et le financement bancaire » p197 casbah ed2001.

**Mode de calcul :**

Rotation des produits finis et des produits semi-fini (active commerciale) =

$$\frac{360 \times \text{stocks moyen des produits semi-fini et fini}}{\text{Chiffre d'affaire hors taxe}}$$

Rotation des matières premières (activité industrielle) =

$$\frac{360 \times \text{stocks moyen des matières premières}}{\text{Matières et fournitures consommées}}$$

**3.1.2 La durée du crédit client**

Calculer la durée du crédit client consiste, à rechercher à quel terme de paiement les clients règlent l'entreprise.

$$\text{Mode de calcul} = \frac{360 (\text{clients} + \text{effets à recevoir} + \text{encours d'escompte})}{\text{Chiffre d'affaires toutes taxes comprises}}$$

En matière de crédit-client, l'entreprise a tout intérêt à restreindre les durées de paiement pour diminuer ses actifs circulants, et par conséquent réduire les risques de défaillance des clients et les problèmes de trésorerie.

**3.1.3 La durée du crédit fournisseur :**

Il s'agit de déterminer à quel terme (la période nécessaire) l'entreprise règle ses fournisseurs.

$$\text{Mode de calcul} = \frac{360(\text{fournisseurs} + \text{effets à payer})}{\text{Achat de l'exercice}}$$

L'entreprise doit solliciter des délais de paiement plus long pour augmenter son passif circulant et donc améliorer sa trésorerie.

Ce ratio n'a aucune signification dans le cadre d'une entreprise dont les approvisionnements ont un caractère saisonnier, du moment que l'offre se situe sur une période précise de l'année. Le calcul de ce ratio dans ce cas, ne traduit pas le délai réel accordé par les fournisseurs.

**3.2 Le ratio de gestion financière :****3.2.1 Ratio de solvabilité :**

Appelé aussi ratio d'endettement, il traduit le degré de dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement total}} \quad \text{ou bien} \quad \frac{\text{Actif total}}{\sum \text{dettes}}$$

Les entreprises qui disposent d'une masse de fonds propres plus élevée que celle des créances (dettes) rassurent davantage le banquier. En revanche, une situation inverse entraîne des risques énormes et peut mettre l'entreprise dans une situation grave (cession d'actif).

### 3.3 Le ratio de rentabilité :

Il traduit l'importance du résultat net dégagé par rapport aux moyens (capitaux permanents) engagés durant l'année.

Mode de calcul : 
$$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux permanents}}$$

Le prêteur à court terme s'intéresse à l'influence de la rentabilité sur la structure financière. Une affaire qui réalise des bénéfices supérieurs aux immobilisations pratiquées (moyen mis en œuvre), et qui les conserve dans l'entreprise renforce son fonds de roulement. En revanche, des pertes entraînent la diminution du fonds de roulement et la dégradation de la structure financière si cela dure dans le temps.

### 4. L'analyse dynamique de la situation financière :

« La situation financière de l'entreprise est définie par son aptitude à maintenir un degré de liquidité suffisant pour assurer en permanence l'ajustement des flux monétaires. La détermination de la situation financière est le résultat de l'analyse simultanée et du rapprochement de la structure des actifs et de celle de l'endettement. . . . »<sup>5</sup>

La détermination de la situation financière, afin d'arriver au jugement final, consiste à procéder à :

- La comparaison des bilans successifs ;
- La comparaison des résultats plusieurs exercices ;
- L'analyse des mouvements financiers, et des équilibres entre les ressources et les emplois de fonds ;
- Procéder à un examen du plan de trésorerie.

<sup>5</sup> FAROUK BOUYACOUB. « L'entreprise et le financement bancaire » ; Casbah ed 2001

**4.1 Comparaison des bilans successifs**

Le bilan constate la situation de l'entreprise à une date donnée, donc il présente un aspect statique des choses, d'où la nécessité de procéder à une comparaison de plusieurs bilans qui se succèdent dans le temps ; afin de pouvoir rendre l'aperçu dynamique et avoir des résultats plus significatifs et plus proches de la réalité financière de l'entreprise.

Les banques exigent la présentation de trois bilans, ou au moins de deux bilans, et pour l'année en cours, d'une situation bilancielle à la plus récente, pour les entreprises qui sollicitent un financement. A souligner qu'une étude comparative plus détaillée ne peut être faite sur une période supérieure à cinq ans (Les changements structurels intervenant au sein de l'entreprise limitent la validité des états financiers qui auraient plus de cinq ans).

L'étude comparative permet de répondre au pourquoi des choses (augmentation des capitaux permanents, raison d'accroissement d'un stock ...) Une bonne interprétation des postes, par le banquier, lui permet de voir de plus près la politique financière de l'entreprise, tandis qu'une interprétation erronée tend à fausser l'appréciation que l'on peut faire quant à la situation de l'entreprise. La prudence et circonspection sont obligatoires dans la comparaison et l'interprétation des écarts par le banquier.

**4.2 La comparaison des résultats**

A travers la comparaison des bilans et le renseignement que l'on tire, et qui doivent être aussi complets que possible, sur l'évolution des principaux éléments constitutifs de l'activité de l'entreprise à savoir :

- L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise
- l'évolution des résultats avant et après paiement de l'impôt sur les bénéfices ;
- l'évolution des dotations de l'exercice tant des amortissements qu'un titre des provisions.

L'étude de l'évolution de ces éléments permet de déterminer et d'apprécier le niveau de l'évolution de l'activité de l'entreprise, et la rentabilité engendré par cette dernière.

Après l'affectation du résultat net (réserve dividendes), il y a détermination de la marge d'autofinancement net qui doit être comparée à celle des exercices précédents ;

La capacité d'autofinancement est constituée des dotations de l'exercice (amortissement Et provisions à caractère de réserves) et des bénéfices de l'exercice pour la capacité d'autofinancement brute).

**4.3 Analyses des mouvements financiers et de l'équilibre entre les ressources et les emplois de fonds**

Consiste dans la détermination des éléments suivants :

**4.3.1 Les relations et les variations entre bilans et comptes de résultats**

On distingue trois types de relations et de variations entre bilans et comptes de résultats pour expliquer les flux financiers et monétaires à l'intérieurs de l'entreprise par :

- Des modifications à l'intérieur de deux ou plusieurs bilans qui n'ont pas de relations avec les opérations d'exploitations. Ex Augmentation du capital, un nouvel emprunt ...etc ;
- Les modifications qui interviennent d'une année à l'autre dans le bilan et qui sont indirectement liées à l'exploitation. Ex : acquisition de matières premiers pour production ultérieure, de crédits clients consentis ou crédit fournisseurs obtenus ;
- Les mouvements financiers directs entre bilans et comptes de résultats. Ex utilisations des stocks, paiements effectifs.

**4.3.2 Les mouvements financiers de l'année**

Consiste dans la recherche de l'équilibre entre emplois et ressources de fonds s'effectuant à partir des bilans

On peut expliquer les variations des postes comme suit :

- toute augmentation d'un poste du passif constitue une ressource de fonds.
- toute diminution d'un poste du passif est un emploi de fonds.
- toute augmentation d'un poste de l'actif est un emploi de fonds.
- toute diminution d'un poste de l'actif constitue une ressource de fonds.

L'étude des mouvements financiers se fera en plusieurs étapes :

- Répartition des bénéfices inscrits au passif du bilan ;
- Inscription des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation dans la rubrique capitale propres.
- Ventilation de variations des postes de l'actif et du passif en fonction des mouvements positifs et négatifs enregistrés.

**Tableau N°02 : tableau des mouvements financiers de l'année**

Rubriques	Bilan fin D'année 1	Variations Positive	Variations Négatives	Solde de Variations	Bilan fin D'année 2
<b>Actif</b>					
<b>Passif</b>					

Source : F. Bouyacoub; l'entreprise et le financement p : 202

Le banquier ne dispose pas des bilans et des tableaux de compte de résultats.

Donc il ne travaille que sur les soldes (analyse non détaillée). En revanche l'analyste de l'entreprise dispose de toutes les informations nécessaires pour mener une analyse approfondie, et mieux apprécier la situation financière. Le banquier doit donc recueillir les informations dont il a besoin auprès de l'analyste.

**4.3.3 Synthèse de la situation financière :**

On peut adresser un tableau de ressources et emplois de fonds (tableaux N°3) à partir du tableau de variations des postes de l'actif et du passif, qui permet de préciser la variation de l'encaisse de l'entreprise ainsi qu'un ajustement entre les ressources et les emplois de fonds.

**Tableau N°3 : Tableau des ressources et emplois.**

Emplois	Ressources
1) Augmentation de l'actif -Immobilisations -Autres valeurs immobilisées -Capitaux circulants 2) Diminution du passif -Remboursement des dettes -Distribution des bénéfices.	1) Augmentation du passif -Augmentation des capitaux permanents -Augmentation des DCT 2) Diminution de l'actif -Cession d'actif -Amortissements et provisions -Remboursement de prêts et titres -Diminution des capitaux circulants.
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;"> <b>Variation de L'encaisse</b> </div> <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <div style="text-align: right;">←</div> <div style="text-align: left;">→</div> </div> </div>	

Source : F.Bouyacoub. L'entreprise et le financement p 203

Une deuxième présentation du tableau peut permettre de constater à la fois les variations du fonds de roulement et la variation de l'encaisse :

Tableau N°4 : Tableau des ressources et emplois démontre la variation du FR.

Emplois	Ressources
- Immobilisations. - Remboursement. - Autres valeurs immobilisées. - Distributions de bénéfices.	-Augmentation des capitaux. Permanents -Amortissements et provisions -Cession d'actifs -Remboursement des prêts et titres
+ ←	→ -
<b>Variation du fonds de roulements</b>	
-Capitaux circulants -Remboursements de dettes	-Augmentation des DCT -Diminution des capitaux. Circulants
+ ←	→ -
<b>Variation de l'encaisse</b>	

Source : Bouyacoub. L'entreprise et le financement P. 203

On peut grâce à ce tableau procéder à l'analyse de la situation financière à court terme (Trésorerie) ou selon l'optique de financement à long terme.

L'analyse des mouvements financiers permet de prévoir les évolutions futures de la situation financière d'une entreprise ; et de juger la solvabilité de cette dernière pour ses engagements à court terme donc de vérifier, si les règles de gestion et de financement appliqués sont saines.

#### 4.4 Examen du plan de trésorerie

Ce document fait ressortir les soldes mensuels ou trimestriels de trésorerie par la différence entre les provisions de dépenses et de recettes .IL permet de traduire la situation de la trésorerie dans le temps (période sur laquelle la trésorerie est négatives).

L'analyse des prévisions permet d'apprécier l'équilibre de la trésorerie et de déterminer les besoins de financement à court terme.

**Conclusion**

Face à une demande de crédit émanant des entreprises, le banquier accorde une importance particulière au problème de remboursement, ce qui pousse à procéder à une démarche méthodologique, à travers l'étude et le montage du dossier de crédit pour mieux cerner la relation qui lie la banque à l'entreprise cliente.

En effet, nous avons constaté à travers ce présent chapitre, que le montage du dossier de crédit d'exploitation, consiste en un travail de tri et de sélection de son débiteur ; capables d'honorer leurs engagements à échéance, afin d'éviter au maximum les risques liés à l'opération d'octroi de crédit. Ceci, sans négliger de prendre des garanties pour se prémunir contre une insolvabilité éventuelle du débiteur à échéance.

## Chapitre *III*

---



# *Etude du cas pratique* *cas de CPA Banque*

---



**Introduction**

Dans ce dernier chapitre, nous allons présenter dans la première section l'organisme d'accueil du CPA banque, par la suite on a pour traiter dans la dernière section l'étude de cas d'un financement à l'exploitation d'une entreprise.

**Section 01 : Présentation De L'organisme D'accueil****1. Historique du crédit populaire d'Algérie**

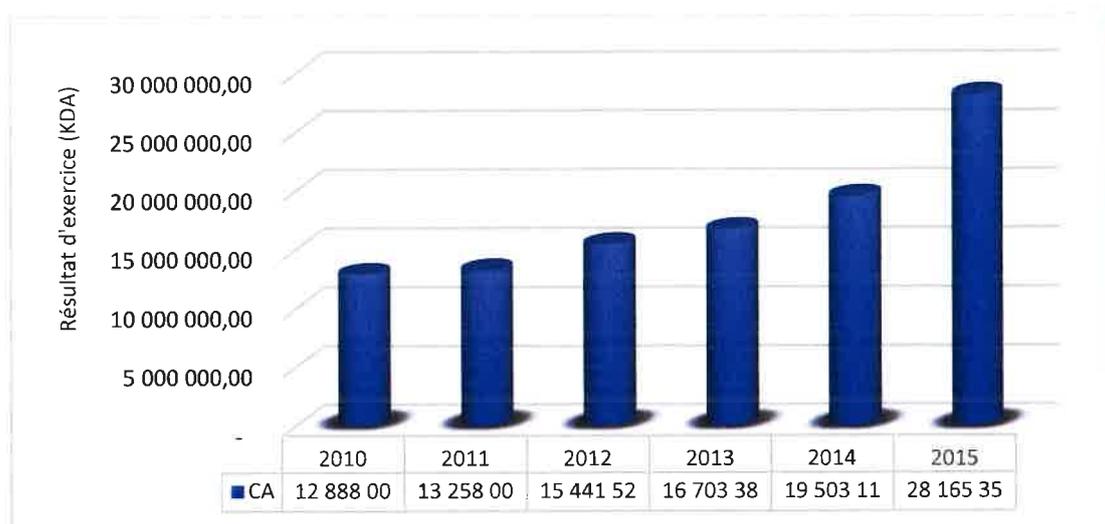
Le Crédit Populaire d'Algérie a été créé par l'Ordonnance N°66-366 du 29 Décembre 1966, par concentration de quatre banques populaires régionales (la Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba et Constantine), et de la Société Marseillaise de Crédit. Ses statuts ont été ensuite définis par l'Ordonnance N° 67-78 du 11 Juillet 1967 en lui donnant pour principales missions la promotion des secteurs du B.T.P.H, de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Son patrimoine a été ensuite augmenté par l'intégration des patrimoines de la Banque Algérie-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

En 1989, il a été érigé en entreprise publique économique sous la forme juridique de société par action (SPA), suite à la mise en œuvre du processus de réformes économiques en 1988.

Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la Banque d'Algérie, le C.P.A obtiendra son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 07 Avril 1997, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Riche d'une expertise dans les segments Entreprise et Particulier, jouissant d'un savoir-faire dans le financement des grands projets (Project Financing), forte d'un réseau d'agences implantées sur toute l'étendue du territoire national et d'une culture de proximité dont il fait son mot d'ordre, le CPA s'affirme, depuis un demi-siècle, tel un appui solide à l'économie nationale.

Figure 4 : L'évolution du résultat d'exercice du CPA pour la période 2010-2015.



Source : CPA banque agence 194.

## 2. Organisation et attribution du service de crédit

Le service crédit a pour principale mission l'étude et l'analyse des risques inhérents aux concours sollicités, la mise en place et le suivi des crédits autorisés ainsi que le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

Pour accomplir les tâches qui lui sont assignées, le service crédit est subdivisé en deux (02) cellules :

- Une cellule études et analyses ;
- Une cellule administration du crédit et affaires juridiques.

### 2.1 La cellule étude et analyse

C'est un organe qui prend en charge l'analyse des dossiers de crédit, en particulier :

- Recevoir, étudier et analyser les demandes de crédit en vue de :
  - Proposer les concours éventuels à mettre en place ;
  - Transmettre les demandes ne relevant pas de ses prérogatives.
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédits ;
- Suivre régulièrement l'évolution des entreprises financées (mouvements confiés, visites sur sites, informations, niveau des engagements, etc.).

**2.2 La cellule administration du crédit et affaires juridiques :**

En matière d'engagement et d'administration du crédit, cette structure est appelée à :

- Etablir les autorisations de crédit relevant de sa délégation ;
- Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Faire signer par le client la convention de crédit et la chaîne de billets ;
- Etablir et délivrer les actes de caution et d'aval ;
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leur remboursement à échéances ;
- Suivre l'utilisation des crédits autorisés et s'assurer de leur destination conformément à l'objet financé ;
- Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle a posteriori à la Banque d'Algérie ;
- Elaborer et adresser, à bonne date, les statistiques destinées au groupe d'exploitation et aux structures centrales d'études et d'analyses concernées ;
- Suivre la réalisation physique des projets d'investissements ;
- Procéder au classement des créances ;
- Vérifier la conformité des garanties recueillies et les transmettre au groupe d'exploitation pour validation et conservation ;
- Assurer un suivi rigoureux des impayés et des dossiers litigieux et contentieux ;
- Engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour le recouvrement des créances.

**3. Relation du service crédit**

Le service crédit est le compartiment le plus important dans l'organisation d'une agence. Il entretient des relations plus ou moins étroites avec les autres services de l'agence, les structures de la banque et les confrères. Ces relations sont soit d'ordre fonctionnel ou hiérarchique.

**3.1 Les relations d'ordre fonctionnel :**

Le Service Crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais du Directeur d'agence à savoir :

- Le Service des Opérations de Commerce Extérieur, en vue d'assister la clientèle dans ses opérations avec ses partenaires étrangers ;

- La Direction de Crédit pour l'assistance et le conseil dans l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits ;
- La Direction Financière pour les besoins financiers (accréditif permanent, appels de fonds,...) et pour la mobilisation des crédits ;
- La Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux pour recommandations et orientations juridiques, la prise en charge des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- La Direction de la Comptabilité pour les aspects comptables liés aux opérations traitées.

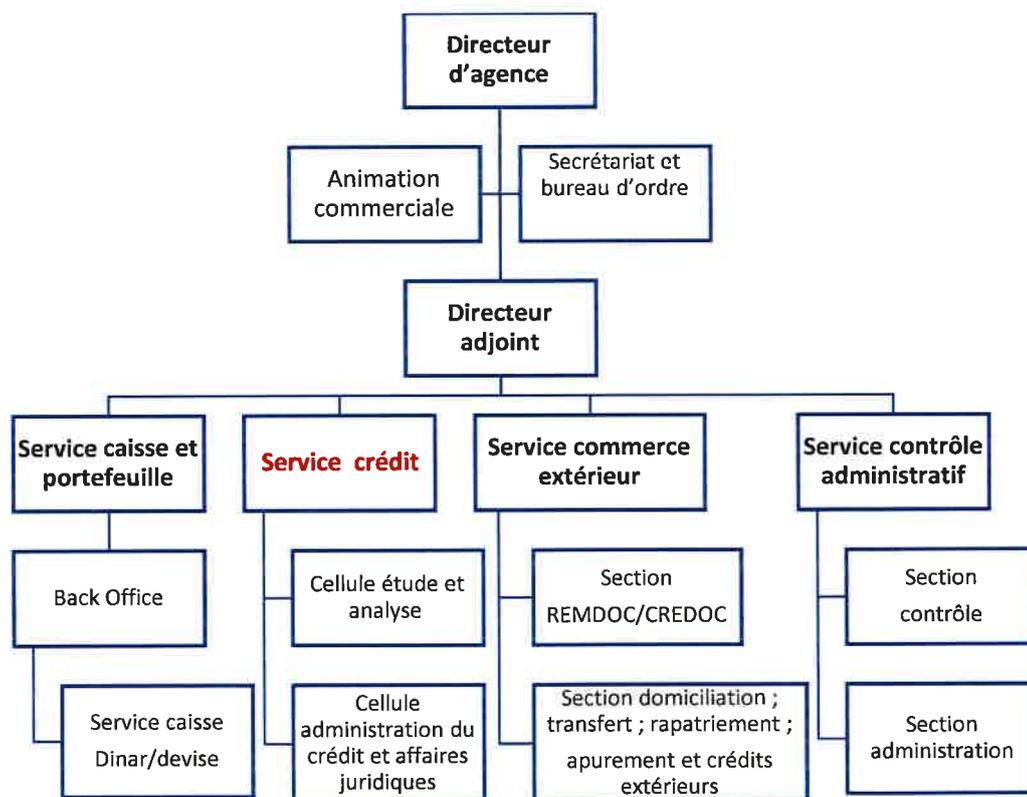
**3.2 Les relations hiérarchiques :**

Le Service Crédit dépend hiérarchiquement du Directeur d'agence qui coordonne entre les différents compartiments de l'agence et représente celle-ci auprès :

- Des structures centrales : la Direction du Réseau, la Direction des Crédits (Direction des crédits aux entreprises du B.T.P.H, la Direction des Crédits à l'Industrie et Services...);
- De l'Administration Fiscale ;
- Des Autorités Locales.

**4. Le diagramme de l'agence 194 :**

**Figure 5 : Le diagramme de l'agence CPA 194.**



Source : CPA BANQUE AGENCE 194

**Section 02 : Etude de cas d'une entreprise « conserverie d'olives »****1. L'analyse de l'activité du marché :****1.1 Présentation de l'entreprise :**

La SARL X est une entreprise familiale créée en 2002, au capital social de 6 136 000 da elle participe dans un secteur actif, c'est le secteur de l'industrie agroalimentaire, leur branche représente à eux seul plus de 20 % de la VA des sommes des industries de transformation. Depuis sa création, la société n'a cessé de s'agrandir et de gagner des parts de marché grâce à la diversité, la qualité de ses produits, à la flexibilité de ses structures aux services qu'elle offre à ces clients et surtout à la bonne maîtrise de son métier.

**1.1.1 Moyens humains**

L'entreprise compte un effectif total de 20 personnes permanentes dont 3 cadres et jusqu'à 100 occasionnels en haute saison, surtout durant la saison des récoltes qui s'étale du mois de Novembre au mois de Mars.

**1.1.2 Les moyens matériels**

En lisant le compte rendu de visite, on a constaté que cette entreprise dispose :

5. D'une usine, et de bureaux sur une superficie de 300m<sup>2</sup> couverts à la zone industrielle, elle réalise un chiffre d'affaire de 14M DA par an.

**1.1.3 Produits**

La production de la SARL allait 500 tonnes par an, et espère doubler cette production avec la nouvelle gamme d'emballage et une large diversité.

- Olives vertes entiers, dénoyautés ou en rondelles
- Olives noirs façon grâces conditionnés sous vide en sac
- Olives noirs confites entières, dénoyautés ou en rondelles,
- Olives taillées ou cassées,
- Olives tournantes taillées ou cassées.

**1.1.4 Clients**

La clientèle de la SARL varie de la supérette, aux grandes surfaces, les supermarchés...etc.

### **1.1.5 Fournisseurs**

Les fournisseurs de la SARL sont les agricultures, ceux qui font la récolte des olives.

## **1.2 examinations de la demande**

### **1.2.1 Contexte de la demande**

La demande introduit par la SARL, atteste sur le renouvellement de facilité de caisse du crédit d'exploitation d'un montant de 1000 000 da, le crédit est destiné à aider l'entreprise à réaliser ses diverses conventions dans les délais, pour subvenir aux charges du a la récolte d'olives.

### **1.2.2 Consultation du dossier**

Toute demande de crédit fait l'objet d'un regroupement de document nécessaire aux vérifications et à l'évaluation financière du client, les plus importants sont :

- Une demande signée cacheté précisant le montant et la destination des crédits sollicités ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Bilan fiscaux et TCR des exercices suivants : 2016, 2017, et 2018 ;
- Situations comptables au 30/09/2017 (pour vérifier la situation réelle de l'entreprise)
- Attestation de mise à jour CNAS, et CASNOS.
- Extrait de rôles.
- Plans du financement prévisionnel
- Plans de charge détaillée par le client et par produit
- Attestation des engagements.

## **1.3 Relation banque- entreprise**

### **1.3.1 Historique de la relation**

La relation de ce client date du 12/06/2001 la date d'ouverture de son compte depuis 2001, l'entreprise est domiciliée et exécuté l'ensemble de ses opérations au niveau des guichets du CPA1994.

Ayant déjà contracté divers crédits à moyens terme les plus récents est d'un montant de 9300000, et en consultant l'historique de son compte, son encours est de 6510000.

La SARL n'a jamais fait l'objet d'impayés ou de retard de paiement, ce qui prouve le sérieux et la bonne moralité des dirigeants.

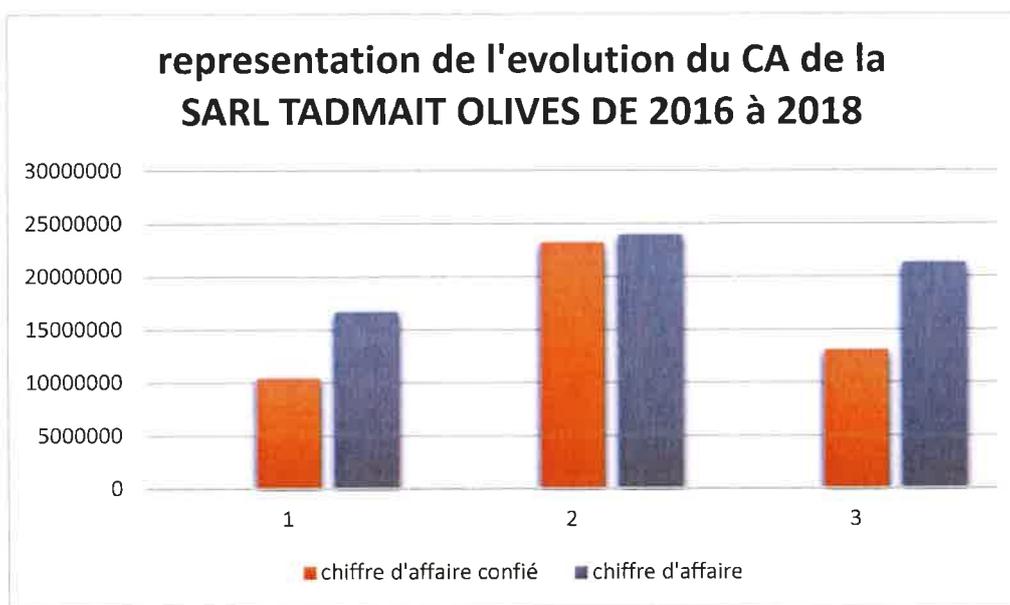
1.3.2 Chiffre d'affaire :

Tableau N°5 : variation du chiffre d'affaire durant la période 2016-2018 en DA

	2016	2017	2018	Total
<b>Chiffre d'affaire confié</b>	10458000	23244000	13084050	46786050
<b>Chiffre d'affaire</b>	16732000	23978590	21329075	62039665
<b>%</b>	62,50%	96,94%	61,34%	73,59%

Source : Etabli par nous même

Figure N°6 : l'évolution du CA de la SARL Conserverie d'olive 2016-2018 en DA



Source : Etabli par nous même

Après avoir examiné cette prestation graphique et on se basant sur la moyenne rapport  $\frac{CAC}{CA}$  qui est égale à 74% pour la période allant de 2016 à 2018, nous pouvons conclure que la SARL conserverie d'olive est parmi les clients qui centralisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaire au niveau de CPA 194 ; pour la partie non confiée, la relation affirme que c'est la partie des créances non encore encaissées.

1.4 Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

Cette partie sera consacrée pour le calcul des SIG ainsi que leurs interprétations :

▪ Tableaux du compte de résultat :

Tableau N°6 : Les comptes de résultat des trois derniers exercices 2016, 2017, et 2018 en DA

Rubriques	2 016	2 017	2 018	% (2016/2017)	% (2017/2018)
Vente de marchandises					
Production vendue	16 732 000	23 978 590	21 329 075	43%	-11%
subvention d'exploitation	-			-	
<b>production de l'exercice</b>	<b>16 732 000</b>	<b>23 978 590</b>	<b>21 329 075</b>	<b>43%</b>	<b>-11%</b>
achat de marchandises vendues					
Matière première	- 3 102 183	- 4 457 373	- 2 968 240	44%	-33%
autres consommations	- 607 034	- 480 771	- 573 524	-21%	19%
autres approvisionnement	- 67 006	- 7 445	- 85 500	-89%	1048%
services extérieurs	- 233 602	- 138 238	- 295 986	-41%	114%
autre services	- 15 438	- 131 592	- 335 106	752%	155%
<b>consommations de l'exercice</b>	<b>- 4 025 263</b>	<b>- 5 215 419</b>	<b>- 4 258 356</b>	<b>30%</b>	<b>-18%</b>
<b>valeur ajoutée d'exploitation</b>	<b>12 706 737</b>	<b>18 763 171</b>	<b>17 070 719</b>	<b>48%</b>	<b>-9%</b>
charges de personnel	- 3 641 948	- 4 307 102	- 3 951 412	18%	-8%
impôts, taxes et versement assimilés	- 187 368	- 127 380	- 235 749	-32%	85%
<b>excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 877 421</b>	<b>14 328 689</b>	<b>12 883 558</b>	<b>61%</b>	<b>-10%</b>
autres produits opérationnels	678 688	11 915		-98%	-100%
autres charges opérationnelles	- 12 000			-100%	
dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	- 3 386 814	- 3 401 784	- 4 821 756	0%	42%
reprise sur perte de valeurs et provisions			-		
<b>résultat opérationnel</b>	<b>6 157 295</b>	<b>10 938 820</b>	<b>8 061 802</b>	<b>78%</b>	<b>-26%</b>
produits financiers		94 344	-	-	-100%
charges financières	- 1 365 436	- 1 140 346	- 1 126 254	-16%	-1%
<b>résultat financier</b>	<b>- 1 365 436</b>	<b>- 1 046 002</b>	<b>- 1 126 254</b>	<b>-23%</b>	<b>8%</b>
<b>résultat ordinaire</b>	<b>4 791 859</b>	<b>9 892 818</b>	<b>6 935 548</b>	<b>106%</b>	<b>-30%</b>
produits extraordinaires					
charges extraordinaires					
<b>résultat extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

impôts exigibles sur résultat	- 125 181	- 86 513	- 117 744	-30,89%	36,10%
<b>résultat net de l'exercice</b>	<b>4 666 678</b>	<b>9 979 331</b>	<b>6 817 804</b>	<b>114%</b>	<b>-32%</b>
dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	3 386 814	3 401 784	4 821 756	0%	42%
reprise sur perte de valeurs et provisions	-				
plus-value sur cession -	-	-			
moins-value sur cession +	-	-		-	
quote part de subventions d'investissement à virer au compte de résultat -	-	-	-	-	
charges d'impôts différé +	-	-	-	-	-
produits d'impôts différés -	-	-	-	-	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>8 053 492</b>	<b>13 381 115</b>	<b>11 639 560</b>	<b>66%</b>	<b>-13%</b>

Source : Etabli par nous même

▪ **Interprétation :**

L'entreprise a enregistré une augmentation significative de vente et essentiellement pour la période 2016-2017 suite à l'extension qu'elle a adaptée puisque sa production a augmenté de 43 % et les consommations de 30% ce qui signifie qu'elle produise.

Par contre pour la période 2017-2018 on remarque que la production a diminué de 11% et c'est à cause des consommations qui sont aussi diminué de 18%.

Pour la période 2016-2017 on constate que les charges personnelles ont augmenté, les impôts et taxes ont augmenté aussi.

Le résultat opérationnel a augmenté de 78% pendant la période 2016-2017 cela est dû essentiellement à l'inexistence des charges opérationnel.

Nous constatant que le résultat de l'exercice est positif sur toute la période 2016-2018, avec une amélioration de 114% de celui-ci dépassant le double pour la période 2016-2017.

La CAF à augmenter à la 02ème année avec un pourcentage de 66% et elle a diminué de -13% durant la 03ème année ce qui prouve que cette entreprise est capable d'honorer ses dettes à chaque fin d'exercice.

Pour conclure, le TCR démontre que cette entreprise a une bonne gestion de ses charges et passé de la connaissance et le savoir-faire qui lui permettent de faire face à la concurrence et détenir des parts de marché plus importantes.

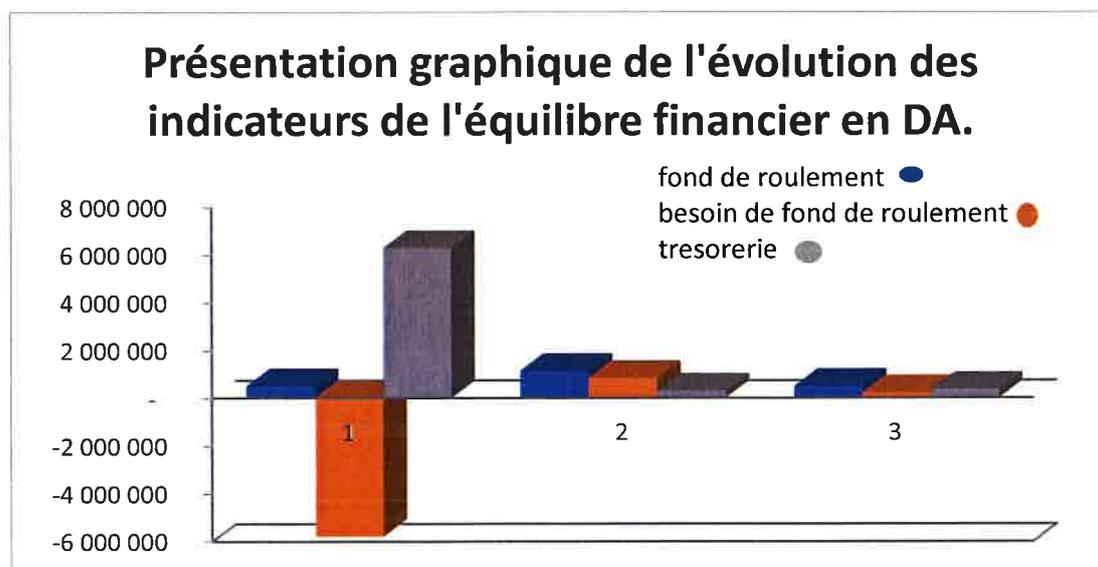
**1.5 Analyse des indicateurs de l'équilibre financier :**

**Tableau N°7 : Les indicateurs de l'équilibre financier en DA**

Rubriques	2016	2017	2018
capitaux permanents	17 584 916	30 056 063	24 648 928
actif immobilisé	17 076 954	28 914 064	24 155 044
<b>Fonds de Roulement propre</b>	<b>507 962</b>	<b>1 141 999</b>	<b>493 884</b>
Valeurs d'exploitation	4 142 054	6 608 602	5 736 644
Valeurs réalisables d'exploitation	2 512 837	7 628 287	8 538 912
dettes à court terme d'exploitation	12 442 236	13 404 223	14 045 433
<b>Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation</b>	<b>- 5 787 345</b>	<b>832 666</b>	<b>230 123</b>
valeurs réalisables hors exploitation	-	-	-
dettes à court terme hors exploitation	-	-	-
<b>Besoin en Fonds de Roulement hors exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Besoin en Fonds de Roulement Global</b>	<b>- 5 787 345</b>	<b>832 666</b>	<b>230 123</b>
Valeurs disponibles	6 301 283	319 237	815 169
Compte bancaire courant	5 976	9 904	456 208

Source : Etabli par nous même

**Figure N°7 : Présentation graphique de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier.**



Source : Etabli par nous même

### 1.5.1 Le fond de roulement :

Pour les trois années on remarque que cette entreprise a des capitaux permanents supérieurs au montant des immobilisations nettes (un fond de roulement +), dans ce cas cette entreprise a un excédent de ressources permanentes destiné au financement du cycle d'exploitation.

### 1.5.2 Le besoin de fonds de roulement :

D'après les résultats de la première année on constate que l'entreprise est en bonne santé financière et dispose de suffisamment d'argent pour être capable d'honorer ses dettes à court terme, par contre les résultats des deux dernières années montrent un surplus de besoin d'exploitation par rapport aux ressources cycliques (les stocks et les créances sont importants)

### 1.5.3 La trésorerie :

La trésorerie est positive pendant toute la période étudiée cela est dû à la nature de ses clients qui se constituent essentiellement des grandes surfaces, les super marchés.... Qui ne mettent pas du temps pour payer et ils règlent leurs factures aux délais, la chose qui influence positivement sur la trésorerie de cette entreprise, ce qui permet l'entreprise de se couvrir des conséquences éminentes des décalages temporaires entre les entrées et les sorties des fonds.

## 1.6 Analyse par les ratios :

Tableau N°8 : Analyse par les ratios

	Ratios	Méthode de calcul	2016	2017	2018
La rentabilité	Ratio de marge nette sur les ventes	Résultat d'exercice/ CA	28%	42%	32%
	Ratio de compétitivité	$(CA(n)-CA(n-1))/CA(n-1)$	0%	43%	-11%
	Ratio de poids des CI sur le CA	CI /CA	24%	22%	20%
	Ratio de poids des frais du personnel sur le CA	Frais du personnel/CA	-22%	-18%	-19%
L'efficacité de gestion des actifs	Ratio de rotation du capital	CA (HT)/ $\Sigma$ actif	55,71 %	55,16 %	54,35 %
	Ratio de rotation des stocks	Stock*360/CA	89	99	97
	Ratio délais clients	Créances client *360/CA	54	115	144
	Ratio délais fournisseurs	Fournisseur *360/Achat	0	0	2
La structure de financement	Ratio de couverture du risque liquidatif	Capitaux Propres / $\Sigma$ bilan	20%	14%	16%
	Ratio de capacité de remboursement	DLMT / CAF *12	7	11	10
	Capacité d'endettement	Capitaux Propres / Capitaux permanant	35%	20%	25%
La liquidité	Ratio de liquidité générale	Actif Circulant/DCT	104%	109%	107%
	Ratio de liquidité réduite	$(VR+VD)/DCT$	71%	59%	66%
	Liquidité immédiate	Disponibilités/DCT	50,64 %	2,38%	5,76 %
La rentabilité	Taux rentabilité économique	Résultat d'exercice/ $\Sigma$ actif	16%	23%	17%

	Taux rentabilité financière	Résultat d'exercice/capitaux propres	76%	163%	111%
	Taux rentabilité commerciale	Résultat de l'exercice/CA	28%	42%	32%

Source : Etabli par nous même

### 1.6.1 La profitabilité :

Cette entreprise est profitable, puisque qu'on constate que son chiffre d'affaire s'améliore d'une année à l'autre, ainsi qu'une bonne gestion de ces frais de personnel et ses consommations intermédiaires.

### 1.6.2 La gestion des actifs :

Cette entreprise a une gestion optimale de ses actifs, puisque l'augmentation de son chiffre d'affaire est beaucoup plus importante que celle de ses actifs qui ne sont pas lourds puisqu'elle ne procède pas d'importantes immobilisations vu la nature de son activité. Concernant les délais de stockages la nature de son activité. Concernant les délais de stockages ont déduits qu'elle ne stocke pas pour longtemps ; et les délais clients sont plus importants que les délais fournisseurs cela est dû à la nature de ses clients.

### 1.6.3 La liquidité :

Elle est solvable vu qu'elle peut honorer ses échéances grâce à la totalité de ses actifs, et elle a une liquidité moyenne car il existe de décalage entre ses décaissements et ses encaissements ; les clients règlent par leurs créances.

### 1.6.4 La structure de financement :

Au regard de la composition de sa structure et du résultat obtenu du calcul du ratio du risque liquidatif, nous pouvons affirmer que l'entreprise n'est pas autonome financièrement, elle a une bonne capacité de remboursement aussi.

### 1.6.5 La rentabilité :

L'entreprise est rentable donc on peut dire aussi que l'entreprise est attractive par rapport aux apporteurs de capitaux.

## 2. Analyse de la situation financière de l'entreprise :

### 2.1 Analyse des bilans financiers :

Après avoir effectué les retraitements nécessaires aux bilans comptables des années 2016, 2017, et 2018 de cette entreprise, nous avons obtenu les bilans financiers de la même période, ces derniers seront utilisés pour analyser la structure du passif et de l'actif de cette entreprise :

Tableau N°9 : Les bilans des trois dernières années de l'entreprise SARL OLIVES

ACTIF	2 016	2 017	2 018	PASSIF	2016	2017	2018
Actif non courant	17 076 954	28 914 064	24 155 044	Capitaux permanents	17 584 916	30 056 063	24 648 928
Immobilisations incorporelles				Capitaux propres	6 136 000	6 136 000	6 136 000
Immobilisations corporelles	17 076 954	28 914 064	24 155 044	Réserves consolidées	1 784 744	1 901 412	1 982 042
Bâtiments				Écart de réévaluation	1 423	1 423	1 423
Autres immobilisations corporelles				Report à nouveau			
Immobilisations financières				Résultat net	4 666 678	9 979 331	6 817 804
Prêt et autres actifs financiers non courants				DMLT	4 996 071	12 037 897	9 711 659
Actif courant	12 956 174	14 556 126	15 090 725	Emprunts et dettes financières	4 996 071	12 037 897	9 711 659
stocks et encours	4 142 054	6 608 602	5 736 644				
Créances et emplois assimilés	2 512 837	7 628 287	8 538 912	Passif courant	12 448 212	13 414 127	14 596 841
Clients	1 381 858	4 413 147	6 309 645				
Autres débiteurs				Fournisseurs et comptes rattachés			95 200
Impôts et assimilés	1 130 979	3 215 140	2 229 267	Impôts	434 483	329 158	584 419
Disponibilités et assimilés	6 301 283	319 237	815 169	Autres dettes	12 007 753	13 075 065	13 461 014
Trésorerie	6 301 283	319 237	815 169	Trésorerie passif	5 976	9 904	456 208
Total actif	30 033 128	43 470 190	39 245 769	Total passif	30 033 128	43 470 190	39 245 769

Source : Etabli par nous même

## 2.1.1 L'analyse verticale :

Tableau N° 10 : L'analyse verticale des bilans des trois dernières années 2016, 2017, et 2018

ACTIF	2016	%	2017	%	2018	%	PASSIF	2016	%	2017	%	2018	%	
Actif non courant	17 076 954	57%	28 914 064	67%	24 155 044	62%	Capitaux permanents	17 584 916	59%	30 056 063	69%	24 648	63%	
							Capitaux propres	6 136 000	20%	6 136 000	14%	6 136 000	16%	
Actif courant	12 956 174	43%	14 556 126	33%	15 090 725	38%	DMLT	4 996 071	17%	12 037 897	28%	9 711 659	25%	
							Passif courant	12 448 212	41%	13 414 127	31%	14 596	841	37%
Valeurs d'exploitation	4 142 054	14%	6 608 602	15%	5 736 644	15%	Fournisseurs et comptes rattachés		0%		0%	95 200	0%	
Valeurs réalisables	2 512 837	8%	7 628 287	18%	8 538 912	22%	Impôts	434 483	1%	329 158	1%	584 419	1%	
Valeurs disponibles	6 301 283	#####	319 237	0,7%	815 169	2%	autres dettes	12 007 753	40%	13 075 065	30%	13 461	014	34%
total actif	30 033 128	100%	43 470 190	100%	39 245 769	100%	compte bancaire courant	5 976	0%	9 904	0%	456 208	1%	
							total passif	30 033 128	100%	43 470 190	100%	39 245	769	100%

Source : Etabli par nous même

## 2.1.1.1 L'actif :

Selon l'analyse verticale faite sur les trois derniers bilans, on constate que l'actif non circulant représente une moyenne de 62% durant toute la période 2016-2018. Ce qui démontre que le gros de l'actif de cette entreprise se situe au bas du bilan.

## 2.1.1.2 Le passif :

Concernant le passif sa grande partie représente les capitaux permanents d'une moyenne de 64% cela est dû à l'augmentation du résultat de l'exercice de la même année.



**2.1.2.1 L'actif**

On constate que l'année 2018 se caractérise par une diminution de l'actif immobilisé du manque d'acquisitions après avoir enregistré une hausse de 69% durant la période passée.

Toutefois, il ne faut pas nier la baisse remarquable des disponibilités durant la période 2016-2017 ce qui signifie qu'elle dispose de moins de liquidités.

**2.1.2.2 Le passif :**

On remarque que les capitaux propres ont vues une hausse importante pendant la période 2016-2017 cela est dû au résultat de l'exercice.

**3. La décision finale :****3.1 Conclusion de l'étude :**

Compte tenu des résultats obtenus on peut dire que cette entreprise est rentable compte tenu de l'augmentation de son chiffre d'affaire et de sa CAF et elle est active sur le marché malgré la concurrence suite à son ancienneté dans le domaine ainsi que l'expérience de plusieurs années acquises par ses dirigeants. Et vu la nature de quelques clients qui payent à terme ; la chose qui la pousse à demander des découverts bancaires pour pallier aux décalages momentanés de sa trésorerie entre les encaissements et les décaissements.

On peut conclure que la pérennité de l'entreprise ne semble pas être exposée à des menaces dans l'état actuel des choses, d'où un avis favorable pour le crédit d'exploitation sous forme d'un découvert bancaire de 888 711 DA selon la règle appliqué par la banque central 15 jours du CA :

$$\frac{\text{Chiffre d'affaire}_{2018} \times 15}{360} = \frac{21\,329\,075 \times 15}{360} = 888\,711 \text{ DA.}$$

Par contre en suivant la règle appliquée par le CPA 30 jours du CA ; sa sera un avis favorable pour le crédit d'exploitation sous forme d'un découvert bancaire de 1 777 422 DA.

$$\frac{\text{Chiffre d'affaire}_{2018} \times 30}{360} = \frac{21\,329\,075 \times 30}{360} = 1\,777\,422 \text{ DA.}$$

De l'autre côté on doit exiger la centralisation de son chiffre d'affaire au niveau du CPA 194, ainsi que les garanties suivantes :

- Hypothèque sur usine ;
- Caution des associés ;
- Délégation des assurances multi risque professionnel MRP.

**3.2 La conclusion de la banque :**

Une fois que l'analyse est réalisée pour cette entreprise, la banque trouve que les résultats sont appréciables et solvables, ce qui lui permettra de rembourser ses dettes pour financer son exploitation. Donc le comité de crédit DGA engageants lors de sa séance du 04/03/2019. A marqué son accord en faveur de la relation SARL Olives pour :

- Un découvert de 1 000 000 DA à échéance de 29/02/2020.

Le comité du crédit a exigé aussi les garanties suivantes :

- Hypothèque 1<sup>er</sup> rang/ unité à ré expertiser au préalable par un expert accrédité par le CPA
- Nantissement FDC
- Cautions des associés
- Caution CGCI
- Nantissement spécial matériel acquis
- Délégation assurance MRP
- Convention de crédit d'exploitation à formaliser.

**Conclusion**

A travers l'étude de cas que nous avons mené en collaboration avec la banque, on peut tirer la conclusion suivante :

L'entreprise a sollicité un renouvellement de facilité de caisse du crédit d'exploitation pour pallier aux décalages de sa trésorerie entre la date d'exécution des ventes et leurs paiements. Les remboursements se feront au fur et à mesure de l'encaissement des ventes.

Compte tenu qu'il s'agit d'une relation qui a toujours fait preuve des sens de ses engagements, l'activité prospère au fil des années et renforce de plus en plus sa stabilité, sa solvabilité et sa structure financière. Et comptes tenus aussi des résultats obtenus par l'application des différents outils d'analyse financière, nous concluons sur le fait que l'entreprise a tous les points positifs et une forte capacité d'endettement et lui facilitent l'accord de la banque pour bénéficier du crédit sollicité.



---

# Conclusion Générale

---



La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leur projet, les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la créance monétaire.

Les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des financiers varies, au premier rang des quels figure d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente a un prix compétitif.

En Algérie, le rôle des banques se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui.

Ainsi promu à un rôle d'intermédiation financière plus conforme à sa vocation universelle, dans un univers socio-économique en pleine mutation, le secteur bancaire constate incluant la diversification des moyens de financement accordés aux entreprises.

Les différents crédits ; plus précisément les crédits d'exploitation qu'ils soient direct (les crédits par caisse) ou indirecte (les crédits par signature) permettent de réaliser l'optimisation de la gestion de l'activité des entreprises contractantes, et ce a travers l'accélération de leurs rentrées de fonds ainsi que le non recours au décaissement en espèce, tout en sachant que l'accord de l'un des crédits déjà cités est conditionné par la nature de l'entreprise emprunteuse, sa situation de par sa clientèle. La durée du crédit demandé etc. après une étude des plus minutieuses.

Dans l'exercice de son activité habituelle, le banquier est confronté a différents risques d'origine diverses, ce qui implique sa présence sur tout les fronts en vue d'empêcher l'émergence d'une menace risquant de mettre en péril l'activité de son établissement ; cela dit, il pourra s'en prémunir en se basant sur une multitude de moyens qui lui permettent de détecter tout dérapage et de prendre les mesures efficaces a temps, en plus d'assurer les crédits octroyés au travers des prises de garanties exigées par le banquier doivent être raisonnables et en concordances avec le type et le montant des crédits devant être octroyés.

Tout accord de crédit doit être précéder par une évaluation de performance et de contre performance de l'entreprise en question a travers l'identification du client, de son environnement et ce après avoir réunit toutes les informations ainsi que les documents jugés nécessaire, afin de mieux apprécier le projet et de donner ou non l'accord de financement.

A travers l'étude qu'on a effectué, ainsi que les différentes informations et connaissances que on a acquis à notre passage par l'agence CPA, on a constaté l'importance des différents crédits dont peuvent bénéficier les entreprises en vue de soulager leurs trésoreries, d'apaiser leurs surfaces financières, et de ce fait assurer une bonne gestion et atteindre un rendement optimal.

Dans ce présent mémoire qui résume un peu les pratiques étudiées lors de notre stage pratique au sein du département de crédit du CPA agence 194, nous avons tenté d'étudier pour mieux comprendre, les déterminants de l'octroi d'un crédit d'exploitation.

Dans le chapitre introductif, nous avons défini le crédit dans ses différents sens ainsi que sa classification. Ensuite, qui dit crédit dit risque ce qui veut dire que la banque quand elle décide d'octroyer un crédit elle se met dans un risque par défaut. De ce fait, la banque doit se prémunir contre ces risques et doit exiger des garanties a ses clients.

Le premier chapitre étudie les différentes formes qu'un crédit peut revêtir ; on a les crédits d'investissement et les crédits d'exploitations.

Ensuite, nous avons tenté d'opter pour une procédure d'études du dossier de crédit d'exploitation, cela a travers les documents administratifs, comptables et financiers, juridiques, puis on a fait une analyse du dossier de créditait les étapes à suivre pour analyser la situation financière d'un client.

Le dernier chapitre a été essentiellement consacré à une étude pratique d'un dossier qui reflète efficacement une situation de financement à l'exploitation, convenablement étudiée dans la partie théorique de ce mémoire.

Finalement les banques doivent considérer que le soutien aux entreprises est l'une de leurs priorités en matière de croissance économique, de création d'emploi et de cohésion économique et sociale. De ce fait, les banques jouent réellement le rôle d'intermédiation financière directe a travers l'octroi de crédit.



---

# Bibliographie

---



# Bibliographie

## Ouvrages

- Alain LEMASSON « crédit et stratégie commerciale : organiser le financement des ventes manager les équipes financières », édition Gereso, 2015.
- Cécile KHAROUBI et Philippe THOMAS, Analyse de risque du crédit, édition RB 2013.
- FAROUK BOUYACOUB. L'entreprise et le financement bancaire ; Casbah ed 2001
- George Ferger et Bertrand Jaquillat ; Finances Internationales, Dalloz 1982.
- JACQUES TEULIE , PATRICK TOPSACALIAN « finance » librairie Vuibert janvier 1994.
- Kamal CHEHRIT « les crédits documentaires », édition Grand-Alger-Livres, 2007.

## Mémoires

- Kahina ZOUBA « l'octroi des crédits d'exploitation » mémoire de fin d'étude MFB, Tizi Ouzou, 2003.
- Narimene LOURDJANE « financement de l'exploitation de PME », mémoire de fin d'étude B.S.B, E.S.B, Alger, 2014.

## Textes règlementaires

- Code Civil Algérien.
- Code du Commerce Algérien.
- L'ordonnance 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

## Sites internet

- [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)
- [www.CPA-bank.net](http://www.CPA-bank.net)
- [www.ird.fr](http://www.ird.fr)
- [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
- [www.audit-en-ligne.fr](http://www.audit-en-ligne.fr)
- [www.jeddl.me](http://www.jeddl.me)

## Autres

- Cours d'analyse financière.
- Cours de Techniques Bancaires.



---

# Liste des figures

---



## *Liste des figures*

<b>Figures</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>Figure N°01</b>	Schéma d'un crédit documentaire.	27
<b>Figure N°02</b>	La chronologie des étapes d'une remise documentaire.	28
<b>Figure N°03</b>	Réintégration des EENE	41
<b>Figure N°04</b>	L'évolution du résultat d'exercice du CPA pour la période 2010-2015	58
<b>Figure N°05</b>	Diagramme de l'agence CPA 194	60
<b>Figure N°06</b>	L'évolution du CA de la SARL conserverie d'olive 2016-2018	63
<b>Figure N°07</b>	Présentation graphique de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier.	66



---

# Liste des tableaux

---



## *Liste des tableaux*

<b>Tableaux</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>Tableau N°01</b>	Présentation du bilan financier	43
<b>Tableau N°02</b>	Mouvements financiers de l'année.	52
<b>Tableau N°03</b>	Tableau des ressources et d'emplois.	53
<b>Tableau N°04</b>	Tableau des ressources et emplois d'démontre la variation du FR.	54
<b>Tableau N°05</b>	Variation du CA durant la période 2016-2018.	63
<b>Tableau N°06</b>	TCR des 03 années 2016-2018.	64
<b>Tableau N°07</b>	Les indicateurs de l'équilibre financier.	66
<b>Tableau N°08</b>	Analyse par les ratios.	67
<b>Tableau N°09</b>	Bilans des 03 dernières années de l'E/se SARL Olives.	69
<b>Tableau N°10</b>	L'analyse verticale des bilans des 3 dernières années de l'E/se SARL Olives.	70
<b>Tableau N°11</b>	L'analyse horizontale.	71



---

# Annexes

---



**Annexe01:**

Nom ou raison sociale :

**Check-list 1****CREDIT D'EXPLOITATION : Entreprise en activité****Entreprise déjà domiciliée (renouvellement de dossier)**

Documentations	Statut	Observation
1. Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;	<input type="checkbox"/>	
2. Bilan définitif fiscal et les annexes du dernier exercice accompagnés du rapport du Commissaire aux Comptes pour les entreprises (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;	<input type="checkbox"/>	
3. Bilans et Tableaux de Comptes de Résultats (TCR) prévisionnels et annexes (notamment le TFT : le Tableau de Flux de Trésorerie);	<input type="checkbox"/>	
4. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice accompagnés de l'état de stock détaillé et des créances pour les principaux clients par maturité ;	<input type="checkbox"/>	
5. Situation comptable datant de trois (03) mois pour les dossiers présentés au 2 <sup>ème</sup> semestre ;	<input type="checkbox"/>	
6. Attestation fiscale récente apurée et déclaration fiscale du dernier exercice ;	<input type="checkbox"/>	
7. Attestation parafiscale récente et apurée ;	<input type="checkbox"/>	
8. Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise et bail de location ;	<input type="checkbox"/>	
9. Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;	<input type="checkbox"/>	
10. Plan de charge détaillé par client et par produit ;	<input type="checkbox"/>	
11. Programme d'importation et plan de financement (entreprise industrielle ou commerciale) ;	<input type="checkbox"/>	
12. Statut et registre de commerce en cours de validité (en cas de changement entre les exercices) ;	<input type="checkbox"/>	
13. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation.	<input type="checkbox"/>	

**Nouvelle domiciliation**

Additivement aux documents cités ci-dessus, il y a lieu de compléter le dossier par les documents ci-après :	Statut	Observation
1. Bilans, Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) et des trois (03) derniers exercices ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;	<input type="checkbox"/>	
2. Bilan de clôture ;	<input type="checkbox"/>	
3. Statuts de l'entreprise ;	<input type="checkbox"/>	
4. Registre de commerce en cours de validité ;	<input type="checkbox"/>	
5. Copie du NIF et du NIS ;	<input type="checkbox"/>	
6. Toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes ;	<input type="checkbox"/>	
7. Autorisation de consultation à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus).	<input type="checkbox"/>	

 Cochez si document recueilli

Visa Agence:

**Annexe02:**

***AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES  
DE LA BANQUE D'ALGERIE***

***(Art. 160 loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit)***

*Je soussigné :*

*Agissant au nom de la société :*

*Date et lieu de naissance/Création :*

*En qualité de :*

*Adresse :*

*N° Identification banque d'Algérie (clé B.A):* .....

*Agrément N° :*

*N° Identification ONS :* .....

*Autorise le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Agence Tizi-Ouzou 194 à consulter la centrale des risques de la Banque d'Algérie et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.*

***FAIT à TIZI OUZOU  
(Cachet et Signature de l'Entreprise)***

**Annexe03:**

**- COMPTE RENDU DE VISITE -**

**Relation :**

**Adresse :**

**Activité :**

**Compte :**

**Identifiant client :**

**Crédit sollicité :**

**Annexe04:****FICHE COMITE DE CREDIT AGENCE**

Date du : \_\_\_\_\_

<b>Délégation de crédit</b>	<input type="checkbox"/> Agence	<input type="checkbox"/> G.E	<input type="checkbox"/> DGA Eng	<input checked="" type="checkbox"/> D.G.
-----------------------------	---------------------------------	------------------------------	----------------------------------	--

Agence :	Code :	N° :
----------	--------	------

Raison Sociale :	
------------------	--

Activité :	
------------	--

Identifiant Client :	
----------------------	--

N° du compte :	
----------------	--

Membres	Avis	Signature
Mme		
Mme		
Mr		

**Avis du comité de crédit****Avis :****Garanties :****Conditions :****Avis / Décision du Président du comité de crédit**







---

# Table des matières

---



# Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale .....1

## Chapitre introductif : Généralités sur les crédits

Introduction .....4

**Section 01 : Définition et classification du crédit .....4**

1. Définition du crédit .....4

2. Classification des crédits.....5

**Section 02 : les risques et les garantis du crédit .....6**

1. Les risques du crédit.....6

1.1. Les différents types de risque.....6

1.1.1. Le risque de perte de capital.....6

1.1.2. Le risque d'immobilisation .....6

1.1.3. Le risque de non remboursement .....7

1.1.3.1 Le risque particulier .....7

1.1.3.2 Le risque professionnel .....7

1.1.3.3 le risque général .....7

1.1.4. Le risque du taux .....8

1.1.5. Le risque de change.....8

1.2. L'analyse des risques .....8

1.2.1. Pour le risque de non remboursement ou de perte de capital.....8

1.2.2. La valeur liquidative de l'entreprise .....8

1.2.3. L'endettement de l'entreprise .....9

1.2.4. Le fond de roulement .....10

1.2.4.1. L'évolution de sa trésorerie.....10

1.2.4.2. L'évolution des fonds propres nets (FPN) .....10

2. Les garanties de crédit.....11

2.1. Les types de garanties .....11

2.1.1. Les suretés personnelles.....12

2.1.1.1. Le cautionnement.....12

a) La caution simple.....12

b) La caution solidaire :.....13

2.1.1.2. L'Aval .....13

2.1.2. Les suretés réelles .....13

2.1.2.1. Les suretés réelles mobilières.....13

2.1.2.2. Les suretés réelles immobilières .....13

a) L'hypothèque conventionnelle.....14

b) L'hypothèque légale .....	14
c) L'hypothèque judiciaire .....	14
2.2. Le suivie juridique du risque.....	14
2.2.1. Précontentieux (douteux et litigieux).....	14
2.2.2. Transfert au compte contentieux.....	15
2.2.2.1. Saisie arrêt.....	15
2.2.2.2. Saisie conservatoire.....	15
Conclusion .....	16

## Chapitre I : Typologie du crédit

Introduction .....	18
--------------------	----

### **Section 01 : Les crédits d'investissement .....18**

1. Les Crédits Classiques (CMT ; CLT) .....	18
1.1. Les crédits à long terme .....	18
1.2. Les crédits à moyen terme .....	19
2. Le Crédit-Bail Ou (Leasing) .....	19
2.1. Le crédit-bail mobilier .....	19
2.2. Le crédit-bail immobilier .....	20
2.3. Les avantages du crédit-bail .....	20
2.4. Les inconvénients du crédit-bail .....	21

### **Section 02 : Les crédits d'exploitations .....21**

1. Les crédits de trésoreries.....	21
1.1. Crédits de trésorerie à objet général ou crédits subjectifs.....	21
1.1.1. La facilité de caisse .....	21
1.1.2. Le découvert.....	21
1.1.3. Le crédit soudure ou crédit relais.....	22
1.2. Crédits de trésorerie à objet spécifique ou crédits objectifs .....	22
1.2.1 Avance sur titres .....	22
1.2.2. Avance sur marchandises (A.S.M).....	22
1.2.3. Le crédit de compagnie .....	22
1.2.4. Financement des marchés publics.....	23
1.2.4.1. Notion de marché public .....	23
1.2.4.2. Procédures de financement .....	23
2. Les crédits mobilisables .....	23
2.1. L'escompte commercial.....	23
2.2. Crédit mobilisable de créances commerciales (C.M.C.C).....	24
2.3. L'affacturage ou factoring.....	24
3. Les crédits par signatures .....	24
3.1. L'aval .....	24
3.2. L'acceptation.....	25
3.3. Le cautionnement.....	25
4. Le financement du commerce extérieur.....	25
4.1. La Remise Documentaire.....	25

4.1.1. Définition .....	25
4.1.2. Fonctionnement.....	26
4.1.3. Les avantages et les inconvénients.....	27
4.1.3.1. Les avantage.....	27
4.1.3.2. Inconvénients .....	27
4.2. Le Crédit Documentaire.....	27
4.2.1. Définition .....	27
4.2.2. Typologie des crédits documentaires .....	28
4.2.2.1. Le crédit révocable.....	28
4.2.2.2. Le crédit irrévocable .....	29
4.2.2.3. Le crédit irrévocable et confirmé .....	30
4.2.3. Le mécanisme du crédit documentaire .....	30
4.2.3.1. Le crédit documentaire à l'importation.....	31
4.2.3.2. Le crédit documentaire à l'exportation .....	31
4.2.4. Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire .....	31
4.2.4.1. Les avantage.....	31
4.2.4.2. Les inconvénients .....	32
Conclusion .....	32

## Chapitre II : Procédure d'études d'un dossier d'un crédit d'exploitation

Introduction .....	34
<b>Section 01 : Montage d'un dossier de crédit.....</b>	<b>35</b>
1. Les documents de base du dossier du crédit d'exploitation.....	35
1.1. Le dossier de crédit .....	35
1.2. La demande du client .....	35
1.3. Les vérifications préalables .....	35
1.3.1 Volets juridiques .....	35
1.3.1.1 Les documents de base : qui sont essentiellement .....	35
1.3.1.2 Éléments à vérifier .....	35
1.3.2. Volet statistiques .....	36
1.3.2.1 La fiche de mouvement .....	36
1.3.2.2. Le papier financier .....	37
1.3.2.3. La situation fiscale et parafiscale .....	37
1.4 Les documents constitutifs d'un dossier de crédits d'exploitations.....	37
1.4.1. Les documents juridiques et administratifs .....	37
1.4.2. Les documents comptables et financiers.....	37
1.4.3. Les documents fiscaux et parafiscaux.....	38
2. La Procédure administrative .....	38
2.1. L'entretien.....	38
2.2. Consultation de la centrale des risques .....	38
2.3. L'analyse du dossier .....	38
2.4. Etablir une fiche d'avis .....	38
2.5. Etablir une autorisation de crédit .....	39

2.6. Signé la convention du crédit.....	39
2.7. Recueil des garanties.....	39
2.8. Mise en place du crédit .....	39
<b>Section 02 : L'étude financière d'un dossier d'exploitation.....</b>	<b>40</b>
1. Analyse de la structure financière .....	40
1.1. Le bilan.....	40
1.1.1 Les retraitements et les reclassements.....	40
1.1.2 Les retranchement des actifs sans valeurs.....	41
1.1.3 Réintégration des éléments hors- bilan .....	41
1.2 L'affectation du résultat (bénéfices) .....	42
1.3 La provision : .....	42
1.4. La détermination de l'écrit de réévaluation .....	43
1.5. L'élaboration du bilan financier.....	43
2. Analyse par les équilibres financiers .....	45
2.1. Le fonds de roulement.....	45
2.1.1. Définition .....	45
2.1.2 Le mode de calcul .....	45
2.1.3 Types de fonds de roulement .....	45
2.1.4 Appréciation du FR.....	46
2.2. Le besoin de fond de roulement.....	46
2.2.1 Définition .....	46
2.2.2. Mode de calcul .....	46
2.2.3. Les avantages de la détermination du BFR.....	47
2.3. La trésorerie .....	47
2.3.1. Définition .....	47
2.3.2. Mode de calcul .....	47
3. L'analyse financière par les ratios.....	48
3.1. Les Ratios de rotation.....	48
3.1.1. Rotation des stocks .....	48
3.1.2. La durée du crédit client.....	49
3.1.3. La durée du crédit fournisseur.....	49
3.2. Le ratio de gestion financière.....	49
3.2.1. Ratio de solvabilité.....	49
3.3. Le ratio de rentabilité .....	50
4. L'analyse dynamique de la situation financière.....	50
4.1. Comparaison des bilans successifs.....	51
4.2. La comparaison des résultats .....	51
4.3. Analyses des mouvements financiers et de l'équilibre entre les ressources et les emplois de fonds .....	52
4.3.1. Les relations et les variations entre bilans et comptes de résultats :.....	52
4.3.2. Les mouvements financiers de l'année .....	52
4.3.3. Synthèse de la situation financière .....	53
4.4. Examen du plan de trésorerie .....	54

Conclusion .....	55
------------------	----

### Chapitre III : Etude du cas pratique cas de CPA Banque

Introduction .....	57
--------------------	----

#### **Section 01 : Présentation De L'organisme D'accueil.....57**

1. Historique du crédit populaire d'Algérie .....	57
2. Organisation et attribution du service de crédit .....	58
2.1. La cellule étude et analyse : .....	58
2.2. La cellule administration du crédit et affaires juridiques : .....	59
3. Relation du service crédit.....	59
3.1. Les relations d'ordre fonctionnel .....	59
3.2. Les relations hiérarchiques .....	60
4. Le diagramme de l'agence 194 .....	60

#### **Section 02 : Etude de cas d'une entreprise « conserverie d'olives ».....61**

1. L'analyse de l'activité du marché .....	61
1.1. Présentation de l'entreprise .....	61
1.1.1. Moyens humains .....	61
1.1.2. Les moyens matériels.....	61
1.1.3. Produits .....	61
1.1.4. Clients .....	61
1.1.5. Fournisseurs .....	62
1.2. Examinations de la demande.....	62
1.2.1. Contexte de la demande .....	62
1.2.2. Consultation du dossier .....	62
1.3. Relation banque- entreprise.....	62
1.3.1. Historique de la relation.....	62
1.3.2. Chiffre d'affaire .....	63
1.4. Analyse des soldes intermédiaires de gestion .....	63
1.5. Analyse des indicateurs de l'équilibre financier .....	66
1.5.1. Le fond de roulement .....	66
1.5.2. Le besoin de fond de roulement.....	67
1.5.3. La trésorerie .....	67
1.6. Analyse par les ratios : .....	67
1.6.1. La rentabilité :.....	68
1.6.2. La gestion des actifs : .....	68
1.6.3. La liquidité : .....	68
1.6.4. La structure de financement : .....	68
1.6.5. La rentabilité : .....	68
2. Analyse de la situation financière de l'entreprise : .....	68
2.1. Analyse des bilans financiers : .....	68
2.1.1. L'analyse verticale : .....	70
2.1.1.1. L'actif : .....	70

2.1.1.2. Le passif : .....	70
2.1.2. L'analyse horizontale : .....	71
2.1.2.1. L'actif.....	72
2.1.2.2. Le passif : .....	72
3. La décision finale : .....	72
3.1. Conclusion de l'étude : .....	72
3.2. La conclusion de la banque : .....	73
Conclusion .....	73

**Conclusion générale .....** 75

**Références bibliographiques**

**Liste des figures**

**Liste des tableaux**

**Annexes**

**Résumé**

